



# Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

**1**<sup>re</sup> séance plénière  
Lundi 8 juin 1998, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la session par le Président de la délégation de l'Ukraine

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) :  
Je déclare ouverte la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

## Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) :  
J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants observent une minute de silence.*

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-20/8)

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) :  
Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, j'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer

l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/S-20/8, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 23 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

«Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Pouvoirs des représentants à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

#### a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur dispose qu'une Commission de vérification des pouvoirs doit être nommée au début de chaque session et qu'elle doit comprendre neuf membres nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président.

Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je propose que la Commission de vérification des pouvoirs de la vingtième session extraordinaire se compose des mêmes membres que ceux de la cinquante-deuxième session ordinaire, en l'occurrence l'Argentine, la Barbade, le Bhoutan, la Chine, la Côte d'Ivoire, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Norvège et la Zambie.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à faire porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 25 mars 1998, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

#### **Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

##### **Élection du Président**

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) : L'organe préparatoire recommande que la vingtième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de la cinquante-deuxième session ordinaire, M. Gennady Oudovenko, de l'Ukraine.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire le Président de l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire par acclamation?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président provisoire** (*interprétation de l'anglais*) : J'offre mes sincères félicitations à M. Oudovenko, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

*M. Oudovenko assume la présidence.*

##### **Allocution de M. Gennady Oudovenko, Président de l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège que d'être élu Président de l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, session consacrée à la lutte commune contre le problème mondial des drogues. Je suis très reconnaissant à tous les États Membres du soutien qu'ils ont apporté à ma candidature et j'entends collaborer avec eux pour mener à bien ce qui sera la tâche principale de cette session : l'élaboration d'une stratégie prospective pour le XXI<sup>e</sup> siècle. L'occasion qui m'est donnée de présider cette session de l'Assemblée générale est particulièrement importante vu que j'ai un souvenir très net de la précédente session extraordinaire consacrée à cette question. En tant que Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies à cette période, j'ai été fier que mon pays présente l'initiative tendant à proclamer la Décennie des Nations Unies contre la drogue.

Si nous nous rappelons la session extraordinaire tenue il y a huit ans, nous pouvons constater que le signal d'alarme lancé à l'époque s'est révélé tout à fait prophétique dans la mesure où le problème de la drogue est devenu une préoccupation majeure d'un nombre croissant de pays. Le trafic de stupéfiants atteint des proportions effarantes et, parallèlement à la criminalité organisée, il représente actuellement une menace mortelle pour le monde au prochain siècle. Le commerce de stupéfiants dont la valeur est estimée à plus de 400 milliards de dollars par an, représente l'une des entreprises clandestines les plus profitables, plus vaste que le commerce des hydrocarbures et des produits chimiques et pharmaceutiques et deux fois plus importante que l'industrie automobile. Les sommes d'argent engagées dans le trafic de drogues ont pris de telles proportions qu'elles peuvent aujourd'hui affecter ou déstabiliser les marchés financiers mondiaux. Fait plus dangereux encore, les drogues déchirent les sociétés, engendrent le crime,

répandent des maladies telles que le sida et tuent les jeunes qui représentent le groupe le plus vulnérable et sont l'avenir de nos sociétés. Le problème de la drogue est donc devenu un phénomène mondial et aucune nation ne peut s'en croire à l'abri.

Par ailleurs, les dernières années ont été marquées par d'autres tendances qui ont donné à la communauté internationale une occasion sans précédent de progresser réellement dans la voie de l'objectif ultime, celui d'un monde exempt de drogues. Au seuil du nouveau millénaire, les divisions idéologiques se sont atténuées au point de permettre l'instauration d'un meilleur climat de coopération pour faire face aux grands problèmes mondiaux et l'on voit s'estomper les différences de politiques entre les pays producteurs et les pays consommateurs. En même temps, les années de lutte contre la drogue ont permis de développer des connaissances et technologies prometteuses. Ces deux tendances ont donné lieu à un ferme engagement des États Membres de l'ONU en vue de combattre le trafic illicite de drogues de façon équilibrée, en s'efforçant de réduire simultanément l'offre et la demande.

Ces signes encourageants ne doivent cependant aucunement nous amener à nous reposer sur nos lauriers ou à relâcher notre vigilance. La question de la drogue, qui est un problème d'une grande complexité, ne pourra pas être éliminée par des vœux pieux ou de bonnes intentions, et la communauté internationale doit être prête à mener une lutte longue et éprouvante. Pour réussir, il lui faudra faire preuve de clairvoyance afin d'élaborer des politiques et des stratégies de grande portée, et ses activités quotidiennes de contrôle des drogues devront être axées sur les résultats pragmatiques et novateurs.

À cet égard, je suis particulièrement satisfait des résultats du processus préparatoire qui a conduit à cette session extraordinaire. Suivant l'esprit réformiste actuel de l'Organisation, les États Membres ont rompu avec certaines des traditions anciennes de traitement des problèmes mondiaux dans ces instances. Ils ont opté pour une structure plus condensée, dans la claire intention non seulement de donner une vue d'ensemble de tous les aspects des problèmes des drogues, d'évaluer la situation mondiale des drogues et d'examiner le régime de contrôle des drogues en vigueur, mais également de définir une stratégie efficace de contrôle des drogues et de fixer clairement les délais dans lesquels ses objectifs devront être atteints.

Je tiens spécialement à féliciter le Président de l'organe préparatoire, M. Alvaro de Mendonça e Moura, du Portugal, de l'énergie, de l'enthousiasme, de la perspicacité

et de la souplesse dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches et en menant à bien le processus préparatoire.

Les trois principaux projets de documents qui sont issus de plusieurs séries de négociations offrent un cadre solide pour renforcer l'efficacité de l'action menée par la communauté internationale dans les domaines clefs de contrôle international des drogues : le projet de Déclaration politique, le projet de Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues et le projet de Plan d'action relatif à la coopération internationale aux fins de l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer les drogues et de la promotion de programmes et projets axés sur des activités de substitution. En manifestant un engagement politique de lutter contre tous les aspects du problème des drogues aux plans national et international, leurs dispositions reflètent clairement la nouvelle stratégie mondiale qui a été pleinement soutenue pendant le processus préparatoire.

Un aspect crucial de cette nouvelle stratégie est le recentrage des efforts de la communauté internationale sur les personnes plutôt que sur les drogues elles-mêmes, ce qui nécessite un changement pour passer d'une approche ponctuelle à une vision plus véritablement mondiale et à long terme. Il est donc tout à fait naturel que la réduction de la demande de drogues ait été définie comme un objectif clef de cette stratégie, en même temps que l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et la promotion de programmes axés sur les activités de substitution.

Cette session extraordinaire offre un immense potentiel de devenir un autre jalon dans la lutte contre le problème de la drogue. Elle est saisie d'un ensemble de documents fondamentaux, de grande portée et pragmatiques. Mais nous échouerons certainement aux yeux du monde si nous ne travaillons pas aussi fermement à la mise en oeuvre de ces déclarations et de ces intentions que nous l'avons fait à leur rédaction. Même les tâches les plus clairement définies avec des délais précis ne pourront être accomplies si elles ne sont pas suivies d'actions concrètes. Pour les réaliser, il nous faut créer un nouveau partenariat international fondé sur le principe de la responsabilité partagée. Nous devons également renforcer le mécanisme international de contrôle des drogues et trouver des moyens novateurs de donner effet, aux plans national et international, aux engagements nouveaux et ambitieux que nous sommes sur le point de prendre.

Dans ce contexte, on ne saurait surestimer l'importance des instruments internationaux qui existent déjà : la Commission des stupéfiants de l'ONU, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le système des instruments juridiques internationaux. Le rôle du PNUCID, qui a déjà fait de grands pas en avant sous la conduite de son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi, devrait être encore renforcé pour en faire un centre de compétence reconnu et un point de référence international en matière de contrôle des drogues.

Il est essentiel de renforcer le cadre juridique et d'améliorer l'application des lois de contrôle des drogues si l'ont veut que la lutte mondiale contre les drogues illicites soit couronnée de succès. Faute de coopération intergouvernementale efficace dans des domaines tels que l'extradition, l'entraide en matière judiciaire et le transfert des procédures, presque aucune des dispositions des traités internationaux contre le trafic des drogues ne pourra être mise en oeuvre. Encourager les gouvernements à adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents et à les appliquer, ainsi qu'à promulguer une législation appropriée, doit constituer un autre objectif important des activités visant à donner suite aux engagements assumés.

On ne saurait méconnaître le rôle vital de la société civile dans les efforts internationaux de lutte contre l'abus des drogues. L'édification d'un nouveau partenariat avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les syndicats, les collectivités locales et les familles constitue un préalable au succès à long terme.

Notre session se tient dans le contexte des réformes en cours de notre Organisation mondiale, qui se prépare à relever les défis du XXIe siècle. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale offre donc à la communauté internationale une occasion unique de démontrer une nouvelle fois que l'ONU est un organe actif et dynamique capable d'affronter des tâches qui constituent une préoccupation mondiale majeure. Elle peut montrer au monde que malgré la complexité décourageante des questions en jeu et malgré les intérêts nationaux souvent divergents de ses États Membres, l'ONU peut véritablement être unie face à une menace commune et oeuvrer avec détermination, créativité et efficacité pour le bien de tous. Je n'ai aucun doute que les résultats de cette session justifieront cet optimisme, et je souhaite à l'Assemblée un grand succès dans cette entreprise.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan.

## Déclaration du Secrétaire général

**Le Secrétaire général** (*interprétation de l'anglais*) :  
Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue. Je suis très heureux de voir autant de chefs d'État ou de gouvernement, de Ministres et de hauts fonctionnaires réunis aujourd'hui dans cette grande salle.

Vous êtes venus à New York parce que vous savez que nous sommes arrivés à la croisée des chemins dans le défi qui consiste à réduire la production et le trafic des drogues illicites. La prolifération des drogues au cours des 30 dernières années est un exemple d'une menace jusque-là inimaginable qui s'est très rapidement concrétisée en une réalité tragique. J'espère que lorsque les historiens étudieront les activités de l'humanité dans le domaine du contrôle des drogues ils parleront de ces quelques prochaines comme étant le moment où la tendance à l'aggravation du problème s'est inversée. J'espère qu'ils verront dans cette époque de l'histoire l'instant où la communauté internationale aura conjugué ses efforts communs pour créer l'élan nécessaire pour débarrasser le monde de la drogue au XXIe siècle.

La Déclaration politique dont l'Assemblée est saisie est le résultat de plusieurs mois de dur labeur et d'efforts opiniâtres. Il est assez rare — voire presque sans précédent dans l'histoire des Nations Unies — qu'un consensus se soit dégagé sur les questions de fond comme sur les questions politiques plusieurs mois avant une session extraordinaire.

La Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, qui fera date, reflète une démarche équilibrée qui, pour la première fois, tient compte de la responsabilité des pays où la consommation est un problème ainsi que de ceux où la production est un problème.

L'organe préparatoire de Vienne a également présenté des plans d'action sur un certain nombre de sujets importants : la lutte contre les stimulants et leurs précurseurs, la coopération judiciaire, la lutte contre le blanchiment de l'argent et la collaboration pour l'éradication et la promotion d'activités de substitution.

Dans chaque cas, il faut fixer une date butoir. En 2008, les États Membres devront avoir réalisé des progrès très réels dans l'élimination ou la réduction considérable des cultures du pavot à opium, du cocaier et du cannabis. La tendance croissante à l'utilisation et à la production de substances psychotropes doit également être inversée.

Il faut accorder une attention particulière à la marée montante des drogues illicites synthétiques et de leurs pré-curseurs.

Ce ne seront pas des défis faciles à relever. Il y en aura toujours qui seront prêts à renoncer, mais nous ne devons jamais céder devant le tribut humain que les drogues illicites font peser sur la société. Il y a 21 millions de victimes dans le monde qui s'adonnent à la cocaïne ou à l'héroïne et 30 millions aux stimulants de type amphétamines. Nous ne pouvons pas alléger leur souffrance ni celle de ceux qui les aiment si nous ne luttons pas contre ce mal.

L'année dernière, j'ai désigné Vienne comme étant le centre de la lutte menée par les Nations Unies contre cette société non civile, c'est-à-dire celle de ceux qui utilisent les avantages de la mondialisation pour se livrer au trafic de drogues illicites pour blanchir de l'argent afin de s'engager dans des activités de terrorisme ou de traite d'êtres humains.

Sous la direction de Pino Arlacchi, le Programme international des Nations Unies de lutte contre la drogue a relevé le défi. Il a créé une stratégie mondiale et équilibrée devant mettre en oeuvre les décisions que l'Assemblée va adopter au cours de ces prochains jours tellement importants. Cela représente un changement radical par rapport aux mesures au coup par coup et aux projets pilotes réalisés au cours des trois dernières décennies. Le trafic des drogues est devenu une industrie de plusieurs milliards de dollars, qui ne laisse aucun pays intact. Le Fonds monétaire international estime que 2 à 5 % du produit intérieur brut du monde provient d'argent blanchi. J'appuie très nettement l'idée de fixer comme date butoir 2003 pour que les États Membres adoptent des législations nationales appropriées concernant le blanchiment de l'argent. En fait cela aurait dû être fait depuis fort longtemps.

*(L'orateur poursuit en français)*

Tout comme le trafic de drogues, la toxicomanie ne connaît pas de frontières. Elle frappe sans distinction de classe, de sexe, de religion ou de race. Source de fractures sociales, elle engendre la criminalité, la corruption et la violence. Elle grève lourdement les services sociaux et favorise la propagation du sida.

Trop de jeunes voient leur vie détruite par la drogue. Le désir de faire de nouvelles expériences est le propre de la jeunesse et c'est cette curiosité que les trafiquants de drogues exploitent sans scrupules. Nous devons faire comprendre aux jeunes que la drogue n'a rien de prestigieux, qu'elle n'est pas un passeport pour une vie meilleure. Pour

s'en convaincre, il suffit de regarder n'importe quel toxico-mane.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Les jeunes ont besoin que leurs dirigeants prennent des mesures ensemble pour lutter contre la production, le trafic et l'abus des drogues illicites. Leur avenir est entre nos mains. Depuis plus de 30 ans dans le système des Nations Unies, j'ai appris que lorsque nous mobilisons tous nos efforts pour tâcher de régler un problème, nous réussissons presque toujours. Que ceci soit une de ces occasions. Ce faisant, nous commettrons des erreurs, c'est certain, nous aurons des déceptions. Mais ne cessons pas d'essayer. Il est temps que chaque nation dise «non» aux drogues. Il est temps que toutes les nations disent «oui» au défi qui consiste à s'employer à créer un monde libéré de toute drogue.

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

#### **Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Rapport de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-20/4)**

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* : Je donne maintenant la parole au Président de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, S. E. M. Alvaro de Mendonça e Moura du Portugal.

**M. Alvaro de Mendonça e Moura**, Président de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale *(interprétation de l'anglais)* : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la présente session.

Comme les membres s'en souviendront, un rapport sur l'avancement des travaux de préparation de la session extraordinaire a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Par la décision 1998/207, le Conseil économique et social avait décidé que le rapport du comité préparatoire serait directement communiqué à l'Assemblée générale. C'est ce rapport, portant la cote A/S-20/4, dont l'Assemblée est à présent saisie.

Comme l'Assemblée l'a décidé, les délibérations de la commission agissant en tant qu'organe préparatoire étaient ouvertes à toutes les délégations afin de permettre la pleine participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales, conformément à la pratique établie. Les travaux de la commission préparatoire ont été largement facilités par le sentiment d'objectif commun et l'approche extrêmement positive et constructive adoptée par les gouvernements lorsqu'il s'est agi de traiter des questions délicates abordées dans la Déclaration politique, les principes directeurs concernant la réduction de la demande et les plans d'action.

L'organe préparatoire a tenu sa première session les 26 et 27 mars 1997 et sa deuxième et dernière session du 16 au 21 mars 1998. J'ai le plaisir d'annoncer qu'à la fin de ces 14 séances officielles et d'un grand nombre de séances officieuses, les États Membres sont parvenus à un consensus complet sur toutes les questions de politiques des stupéfiants figurant à notre ordre du jour, comme le rapport l'indique.

Le processus préparatoire menant à la présente session extraordinaire a contribué à améliorer la compréhension mondiale de notre responsabilité partagée et à galvaniser l'engagement des gouvernements pour adopter des stratégies visant à faire face au problème mondial de la drogue par une approche équilibrée et globale portant à la fois sur la réduction de la demande et de l'offre. J'attire en particulier l'attention de l'Assemblée sur la déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande qui représente un pas en avant considérable dans la façon dont la communauté internationale envisage le problème mondial de la drogue et qui va compléter les traités internationaux de lutte contre la drogue, ainsi que la déclaration politique qui comprend des dates butoir spécifiques pour atteindre les objectifs fondamentaux de la session extraordinaire.

L'issue du processus préparatoire représente, je crois, une étape majeure dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour lutter contre l'une des plus graves menaces contre le bien-être de l'humanité, l'indépendance des États, la démocratie ainsi que la dignité et les espoirs des individus et des familles.

L'organe préparatoire a exprimé le souhait que l'Assemblée examine son rapport comme un ensemble équilibré de recommandations et de propositions, issu d'un processus de négociations délicates et de compromis. Il a estimé toutefois que pour avoir un maximum d'impact sur l'opinion, cet ensemble devrait être non seulement entériné mais aussi explicitement appuyé à un niveau politique très élevé

par l'Assemblée générale. La présence d'un aussi grand nombre de chefs d'État, de chefs de gouvernement et de ministres est déjà un signe de ce soutien.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de sa déclaration. L'Assemblée générale lui est reconnaissante, ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part aux travaux de l'organe préparatoire, des efforts déployés pour donner un bon départ à cette session extraordinaire.

## Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### Organisation de la session

#### Projets de décision (A/S-20/4)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les membres de l'Assemblée à se pencher sur les projets de décision I et III recommandés par l'organe préparatoire dans son rapport, figurant dans le document A/S-20/4.

Le projet de décision I est intitulé «Titre de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision I?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, le titre de la vingtième session extraordinaire se lira «Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte de la communauté internationale contre la drogue dans le monde».

Le projet de décision III s'intitule «Modalités d'organisation de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision III?

*Le projet de décision III est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale sur les recommandations de l'organe préparatoire, les modalités suivantes s'appliqueront à la vingtième session extraordinaire:

Les Vice-Présidents de la cinquante-deuxième session ordinaire, qui exerceront les mêmes fonctions à la vingtième session extraordinaire, sont les représentants des États Membres ci-après : Afrique du Sud, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Grèce, Guinée, Irlande, Jordanie, Kirghizistan, Mexique, Mongolie, Panama, Qatar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Togo et Viet Nam.

Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions de la vingtième session extraordinaire, les Présidents des grandes commissions de la cinquante-deuxième session ordinaire assureront les mêmes fonctions. En conséquence, je tiens à faire savoir à l'Assemblée que les Présidents des grandes commissions pour cette session extraordinaire sont les suivants: le Président de la Première Commission, M. Mothusi Nkgowe (Botswana); le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Machivenyika Tobias Mapuranga (Zimbabwe); le Président de la Deuxième Commission, M. Oscar de Rojas (Venezuela); le Président de la Troisième Commission, M. Alessandro Busacca (Italie); et le Président de la Cinquième Commission, M. Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh).

Pour la Sixième Commission, M. Craig Daniell de l'Afrique du Sud, exercera, en l'absence de son président, les fonctions de Président par intérim de la Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En adoptant les recommandations de l'organe préparatoire, l'Assemblée a créé un comité ad hoc plénier, qui sera appelé Comité ad hoc plénier de la vingtième session extraordinaire.

Conformément aux recommandations de l'organe préparatoire qui viennent d'être adoptées par l'Assemblée générale, le Président du Comité ad hoc plénier sera un membre à part entière du Bureau de la vingtième session extraordinaire.

Concernant l'élection du Président du Comité ad hoc plénier, l'organe préparatoire recommande que le Président de l'organe préparatoire, M. Alvaro de Mendonça e Moura, du Portugal, exerce les mêmes fonctions au sein du Comité ad hoc plénier.

Puis-je considérer que l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire souhaite l'élire par acclamation?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite M. Alvaro de Mendonça e Moura, au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, et lui adresse tous mes vœux de succès dans les importantes responsabilités qu'il vient d'assumer.

Le Bureau de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Nous passons maintenant aux questions relatives à la participation des orateurs autres que ceux des États Membres aux travaux de la session extraordinaire.

En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat général. Les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les îles Cook, Kiribati, Nauru, Nioué, le Saint-Siège, la Suisse, Tonga et Tuvalu, pourront participer aux travaux de la vingtième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

En conséquence, je voudrais faire savoir aux membres que ces États ont été invités à participer en tant qu'observateurs au débat général en séance plénière.

Les représentants des programmes des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies pourront faire des déclarations dans le cadre du Comité ad hoc plénier.

Les représentants des organisations non gouvernementales désignés par ces dernières pourront faire des déclarations dans le cadre du Comité ad hoc plénier.

Conformément aux décisions qui viennent d'être adoptées par l'Assemblée générale, il se tiendra neuf séances plénières durant cette période de trois jours, à raison de trois séances par jour, de 10 heures à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures. Étant donné le nombre important de représentants déjà inscrits sur la liste des orateurs, je voudrais faire savoir aux membres que j'entends commencer les séances plénières ponctuellement à 10 heures, 15 heures et 19 heures précises.

À ce sujet, je tiens à assurer l'Assemblée que je me trouverai à la présidence ponctuellement à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier de coopération sur ce point.

Pour ce qui est de la longueur des déclarations, je tiens à rappeler aux représentants qu'en vertu des décisions qui viennent d'être adoptées par l'Assemblée, les déclarations faites dans le cadre du débat général ne devraient pas dépasser sept minutes.

Dans le cadre de cette limite de sept minutes, un système de voyants lumineux a été mis en place à la tribune des orateurs; il fonctionnera comme suit : un voyant vert s'allumera au commencement de la déclaration de l'orateur; un voyant orange s'allumera 30 secondes avant la fin des sept minutes; un voyant rouge enfin s'allumera à l'échéance du délai de sept minutes.

Je voudrais en appeler aux participants au débat général pour qu'ils coopèrent en limitant leurs déclarations à sept minutes afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs à une séance donnée puissent être entendus à ladite séance.

Pour l'heure, il y a 153 États Membres et six observateurs inscrits sur la liste des orateurs. J'en appelle instamment à tous ceux qui feront une déclaration pour qu'ils respectent cette limite de temps. Je le regrette beaucoup, mais c'est l'organe préparatoire qui a élaboré ce programme serré.

### Point 7 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale est publié sous la cote A/S-20/1, dont l'adoption a été recommandée par l'organe préparatoire dans son projet de décision II, au paragraphe 34 de son rapport.

Afin d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-20/1?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne la répartition des points de l'ordre du jour, sur décision de l'Assemblée générale, les points 8 et 12 de l'ordre du jour seront examinés par l'Assemblée générale en séance plénière et les points 9 à 11 de l'ordre du jour seront renvoyés au Comité spécial plénier de la vingtième session extraordinaire pour examen.

### Point 8 de l'ordre du jour

#### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. William Jefferson Clinton, à qui je donne la parole.

**Le Président Clinton** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes aujourd'hui réunis à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale pour faire cause commune contre la menace que constitue pour nous tous le trafic et l'abus des drogues. Je voudrais tout d'abord remercier mon ami le Président Zedillo du Mexique qui, par sa perspicacité, a permis que cette session ait lieu et qui a fait preuve d'une résolution courageuse dans sa lutte contre les drogues. Je remercie tous les États ici représentés de s'être engagés à combattre pour l'avenir de nos enfants en luttant de concert contre les drogues.

Il y a 10 ans, l'Organisation des Nations Unies a adopté une convention historique pour stimuler la coopération contre le trafic des drogues. Aujourd'hui, le potentiel de cette coopération élargie contre les drogues n'a jamais été aussi grand ni aussi nécessaire. Alors que les blocs et les barrières qui divisaient les peuples ont été démantelés de par le monde, alors que la technologie progresse et que la démocratie s'étend, nos populations tirent de plus en plus profit de la coopération entre les États et des enseignements que chacun peut tirer de l'expérience des autres. Et pourtant, cette ouverture même qui enrichit nos vies est également exploitée par les criminels, et en particulier les trafiquants de drogues.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour dire qu'aucun pays n'est assez grand ou assez puissant pour gagner à lui seul le combat contre les drogues. Aucun pays, en revanche,

n'est trop petit pour pouvoir changer quelque chose. Tous ont une responsabilité partagée dans cette lutte. C'est pourquoi nous ferons corps contre cette menace qui pèse sur notre sécurité et notre avenir.

Les enjeux sont élevés, car les empires de la drogue sapent les bases des démocraties, corrompent l'intégrité des économies de marché, et menacent la vie, l'espoir et l'avenir de familles sur tous les continents. Qu'il n'y ait aucun doute sur ce point : c'est en fin de compte une lutte pour la liberté humaine. Pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de l'humanité vit sous des gouvernements de son choix. Dans presque tous les pays, nous voyons s'élargir les manifestations de la liberté individuelle. Nous ne pouvons admettre que cette liberté soit bafouée pour des millions d'êtres humains du fait d'une combinaison perverse entre faiblesses personnelles et négligences nationales. Nous devons prouver aux trafiquants de drogues qu'ils ont tort. Nous sommes résolus et nous pouvons faire en sorte que les choses changent. Les pays ont montré que grâce à des efforts déterminés et inlassables, nous pouvons inverser cette marée maléfique.

Aux États-Unis, la consommation de drogues a diminué de 49 % depuis 1979. Des études récentes montrent que la consommation de drogues chez les jeunes s'est stabilisée et a même enregistré une baisse dans certaines catégories. La consommation globale de cocaïne a diminué de 70 % depuis 1985. L'épidémie de crack a commencé à reculer. L'année dernière, notre Service des garde-côtes a saisi plus de 50 tonnes de cocaïne. Aujourd'hui, les Américains dépensent 37 % de moins pour des drogues qu'il y a 10 ans, ce qui veut dire que plus de 34 milliards de dollars ont été réinvestis dans notre société au lieu d'être gaspillés dans les drogues.

De nombreux autres pays font d'énormes progrès. Le Mexique a atteint des records dans sa lutte pour l'éradication des drogues en 1997. La culture du coca au Pérou a été réduite de 42 % depuis 1995. Le programme colombien d'éradication par voie aérienne, en pleine expansion, a détruit des dizaines de milliers d'hectares de cultures de cocaier. La culture du pavot à opium en Thaïlande diminue sans cesse, enregistrant une baisse de 24 % pour cette année seulement. Les États-Unis participent également aux efforts en matière de répression et d'interdiction à l'échelle mondiale et financent une formation antidrogue et anticrime à laquelle ont participé plus de 8 250 agents l'an dernier. En 1997, les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes ont saisi 166 tonnes de cocaïne.

La police, mieux formée et bénéficiant d'une meilleure coordination de l'information, arrête plus de trafiquants de drogues dans le monde. Des réseaux communs d'information sur les transactions financières douteuses sont à l'oeuvre dans des dizaines de pays afin d'endiguer le blanchiment de l'argent. D'ici à la fin de l'an 2000, les États-Unis fourniront une assistance à 20 autres pays en vue de créer et de renforcer ces unités de renseignement financier. Nous avons le devoir et la capacité de priver les trafiquants de drogues de leur argent sale qui alimente leur commerce mortel.

Et l'union fait la force, qu'il s'agisse de l'alliance antidrogue que l'hémisphère occidental a conclue lors du récent Sommet des Amériques ou des mesures que les dirigeants du Groupe des Huit ont convenu de prendre contre les drogues et la criminalité le mois dernier. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, sous la direction de son Directeur exécutif, M. Arlacchi, lutte contre la production, le trafic et l'abus des drogues dans certaines des régions les plus difficiles du monde et contribue à faire en sorte que l'argent que nous dépensons donne le maximum de résultats. Je salue l'objectif du PNUCID de réduire de façon drastique la culture du cocaier et du pavot à opium d'ici à 2008. Les États-Unis oeuvreront pour leur part à la réalisation de cet objectif.

Mais malgré tous les succès remportés ces dernières années, nous ne devons pas confondre progrès et succès. Le spectre de la drogue continue de nous hanter. Pour triompher, nous devons faire plus, à l'aide de stratégies nationales dynamiques, d'une coopération internationale renforcée et de ressources accrues. Le débat entre pays fournisseurs et pays consommateurs de drogues centré sur la question de savoir qui porte la responsabilité du problème des drogues, n'a que trop duré. Soyons francs : ce débat n'a pas fait progresser la lutte contre la drogue. En montrant du doigt, on ne cherche qu'à faire diversion. On ne démantèle pas un seul cartel, on n'aide pas un seul toxicomane, on n'empêche pas un seul enfant de toucher à l'héroïne et peut-être d'en mourir. D'ailleurs, les frontières qui séparent les pays fournisseurs, les pays consommateurs et les pays de transit s'estompent de plus en plus. La drogue est un problème qui concerne tous les pays, et chacun de ces pays doit prendre des mesures pour lutter contre la drogue — dans la rue, dans les foyers et dans le monde entier.

Tel est l'engagement des États-Unis. Année après année, notre gouvernement a consacré les budgets les plus importants de l'histoire de notre pays à la lutte contre la drogue. Nous demandons un peu plus de 17 milliards de dollars pour l'année prochaine, dont près de 6 milliards

seront consacrés à la réduction de la demande, et notre Stratégie nationale de lutte contre la drogue vise à réduire la consommation américaine de drogues de moitié au cours des 10 prochaines années, par le biais d'une répression accrue et de mesures d'interdiction plus strictes et grâce à l'amélioration des programmes de traitement et à des efforts de prévention élargis. Nous sommes résolus à libérer l'Amérique de la drogue et à unir nos forces avec celles d'autres pays pour lutter contre la drogue dans le monde.

Nous pensons que les actes prennent leur source dans les attitudes. C'est pourquoi, nous devons tout d'abord mener cette bataille dans les esprits de nos jeunes. En collaboration avec le Congrès et le secteur privé, le Gouvernement a lancé une vaste campagne médiatique de lutte contre la drogue chez les jeunes. Désormais, lorsque nos enfants allumeront la télévision, lorsqu'ils flâneront dans Internet ou qu'ils écouteront la radio, ils recevront un message puissant leur disant que les drogues sont dangereuses et risquent de les tuer. Je vais demander au Congrès de prolonger ce programme jusqu'en 2002. Avec l'appui du Congrès et un financement équivalent du secteur privé, nous allons engager sur cinq ans un programme de partenariat de l'ordre de 2 milliards de dollars entre le secteur public et le secteur privé pour apprendre à nos enfants comment échapper à l'emprise de la drogue. D'autres pays comme le Mexique, le Venezuela et le Brésil lancent actuellement des campagnes analogues. J'ai eu le plaisir de m'entretenir assez longuement sur cette question avec le Président du Brésil, hier. J'espère que toutes les nations pourront oeuvrer de concert pour faire passer ce message aux enfants du monde entier : la drogue détruit la vie des jeunes; n'acceptez pas qu'elle détruise la vôtre.

Les États-Unis s'emploient également à créer une université virtuelle pour la prévention et le traitement de la toxicomanie, en utilisant des technologies du XXIe siècle pour échanger des connaissances et des expériences au-delà des frontières nationales. Nous lancerons cette initiative le mois prochain au Nouveau-Mexique en organisant un cours international de formation sur la réduction de la demande de drogues. Des responsables gouvernementaux et d'autres spécialistes du Mexique, d'El Salvador et du Honduras travailleront avec des experts en matière de stupéfiants et de prévention de la criminalité venus des États-Unis. Ce cours sera relié par satellite au système d'information américain Worldnet pour que tous ceux qui ont accès à ce système puissent le suivre.

Notre Institut national de lutte contre l'abus des drogues aux États-Unis, qui finance 85 % de la recherche mondiale sur la drogue, mettra sur Internet des bandes vidéo

consacrées à ses activités de prévention et de traitement. Cela signifie que toute personne où qu'elle se trouve, ayant accès à un ordinateur ou à un modem — un parent dont l'enfant est toxicomane, un médecin qui cherche à apporter son aide, un chercheur qui veut trouver un remède — sera en mesure d'obtenir les informations médicales les plus récentes sur les drogues.

Cet échange d'informations, d'expériences et d'idées, est plus important que jamais. C'est pourquoi, je suis particulièrement heureux d'annoncer la création d'un programme international de bourses de recherche sur les drogues qui permettra à des spécialistes du monde entier de venir aux États-Unis pour travailler avec nos organismes de lutte contre la drogue. L'accent sera mis sur les priorités de la présente session extraordinaire, à savoir : la réduction de la demande, les stimulants, les précurseurs, le blanchiment de l'argent, la coopération judiciaire, les activités de substitution et l'élimination des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues. Ces bourses nous aideront tous. Elles aideront les États à échanger leurs connaissances en constituant une force mondiale de champions de la lutte contre la drogue qui seront compétents et expérimentés. Ensemble, nous devons étendre le long bras de la loi et la main de la compassion pour appréhender ce problème dans sa dimension mondiale.

Nous devons être résolus à agir ensemble, dans un esprit de confiance et de respect, ici et à l'étranger, pour lutter contre l'offre et la demande, en utilisant tous les instruments qui sont à notre disposition afin de mener avec succès la lutte mondiale contre les drogues et d'édifier un XXIe siècle sain et sûr pour nos enfants.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président des États-Unis de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ernesto Zedillo, Président des États-Unis du Mexique.

**Le Président Zedillo** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Mexique se félicite de ce que l'Organisation des Nations Unies tient une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

Les drogues posent aujourd'hui une grave menace à toute forme de civilisation. Elles détruisent des vies, désagrègent des familles, désintègrent des communautés, affaiblissent des nations. La consommation de drogues anéantit la liberté et la dignité de l'être humain, empêche le progrès

individuel et collectif et porte notamment atteinte à l'espérance qu'incarnent nos enfants et nos jeunes.

Aucune nation, aussi puissante soit-elle, aucune société, aussi développée soit-elle, et aucune famille, ne peut échapper à la menace des drogues. Nous sommes confrontés à la menace d'un pouvoir économique énorme. Nous sommes confrontés à la menace d'un pouvoir de violence et de corruption qui ne reconnaît point de frontières et qui ne plie devant aucun code légal ou moral. Nous sommes confrontés à la menace d'un pouvoir criminel dont les liens avec d'autres formes de crime organisé, tels le blanchiment de l'argent, le trafic d'armes, le terrorisme et les enlèvements, ont connu un essor alarmant. En outre, pour de nombreux pays, le trafic des drogues menace la sécurité nationale et la vie démocratique, ainsi que la stabilité sociale et la solidité des institutions.

Les membres des organisations criminelles qui s'adonnent au trafic des stupéfiants sont des ressortissants de nombreux pays, qui se déplacent partout dans le monde. Il s'agit d'organisations multinationales qui sont capables de produire et de traiter leur marchandise nuisible dans un endroit, de l'acheminer à travers les frontières et de la vendre dans des pays lointains. Elles sont capables également d'utiliser le système financier international pour transférer leurs profits. En somme, nous sommes confrontés à une menace mondiale, à un phénomène de criminalité multinationale.

Il s'agit d'un problème mondial qui exige une réponse à l'échelle mondiale; une réponse qui soit acceptée et partagée par tous. Nous devons tous faire davantage, bien davantage, pour notre bien commun. Nous devons d'ores et déjà décider d'entreprendre un effort de coopération sans précédent, fondé sur une stratégie nouvelle qui se doit d'être mondiale, intégrale et équilibrée. Mondiale, pour inclure tous les pays, sans exception mais également sans récrimination. Intégrale, pour attaquer tous les maillons de la chaîne, depuis la production, la vente et le trafic, jusqu'à la consommation et aux délits qui sont liés à ces activités.

Il faut absolument redoubler d'efforts pour réduire la demande de drogues, qu'il faut comprendre comme un problème de santé publique, de conduite sociale et de valeurs, auquel on doit faire face par le biais de programmes médicaux, de programmes d'éducation, de formation et de culture.

Une très grande part de la demande se produit dans les pays qui ont les moyens économiques les plus élevés. Cependant, c'est nous, les pays où l'on produit et par où est acheminée la drogue, qui payons la part du lion des coûts

humains, sociaux et institutionnels entraînés par le fait de donner satisfaction à cette demande. Nos hommes et nos femmes sont bien les premiers à mourir dans la lutte contre le trafic des drogues. Nos communautés sont bien les premières à souffrir de la violence, et nos institutions sont bien les premières à être lésées par ceux qui deviennent les proies de la corruption. Nos gouvernements sont bien les premiers à devoir détourner vers la première tranchée de cette guerre des ressources précieuses pour lutter contre la pauvreté.

Voilà pourquoi nous avons le droit d'exiger aussi que la stratégie soit équilibrée. Équilibrée, pour que chaque pays accepte que dans cette lutte nous avons tous une responsabilité partagée et des droits et des devoirs égaux, et que nous devons tous respecter la souveraineté de chaque nation. Équilibrée pour que nul ne puisse juger autrui ni enfreindre les lois des autres sous prétexte de faire valoir les siennes.

Par conséquent, le Mexique propose de donner aux Nations Unies le mandat de préciser les éléments de la lutte contre les drogues et d'en encourager le combat mondial en tant que tâche prioritaire. Dans cet esprit, les Nations Unies sont appelées à faire en sorte que chaque pays prépare un plan d'action assorti de buts concrets et vérifiables; que chaque pays adhère aux instruments issus de cette réunion; qu'il existe dans chaque pays des lois appropriées contre le blanchiment de l'argent et les délits liés au trafic des drogues, et que les Nations Unies soient en mesure d'évaluer les progrès accomplis dans chaque pays de manière périodique et objective.

Nous devons faire valoir le prestige international et l'autorité morale des Nations Unies pour oeuvrer ensemble à un monde sans drogues. Le Mexique est pleinement convaincu que dans cette tâche, comme dans toutes ses missions, notre Organisation agira dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies. Le trafic et la dépendance à l'égard des drogues ne sont pas des maux invincibles. Nous pouvons les vaincre et, unis, nous les vaincrons.

Le Mexique réaffirme son engagement de s'acquitter de la part qui lui revient dans la responsabilité mondiale qui consiste à lutter contre le trafic des drogues, et il demeure convaincu que, tous ensemble, nous bâtirons un monde sans drogues pour les enfants et les jeunes du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le président des États-Unis du Mexique de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République portugaise, S. E. M. Jorge Sampaio.

**Le Président Sampaio** (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : L'importance de la question de la drogue qui est examinée ici sous ses multiples aspects nécessite une réflexion sérieuse et approfondie.

Le Portugal, qui a présidé l'organe préparatoire, a dès le départ pris une part active aux préparatifs de cette session extraordinaire. Je saisis d'ailleurs l'occasion qui m'est donnée ici de remercier tous les pays qui ont accordé leur coopération à cet organe.

Mon pays fait également partie de diverses organisations internationales qui s'occupent du problème de la drogue, ce qui nous a permis d'acquérir une perspective globale sur cette question.

Nous avons vu au cours des dernières décennies que le problème de la drogue devient de plus en plus critique et concerne pratiquement tous les pays du monde. C'est un problème qui touche de plus en plus chacun d'entre nous et est en fait un problème mondial.

Pendant longtemps les pays d'Europe et les autres pays occidentaux ont eu tendance à ne se considérer que comme des pays consommateurs de drogues alors que les autres étaient qualifiés de pays producteurs. Il y avait une idée erronée à la base de cette distinction quelque peu manichéenne selon laquelle si les pays ne produisaient pas de drogues, le problème cesserait d'exister. Aujourd'hui, plus personne ne peut soutenir en toute rigueur cette argumentation. Nous sommes tous des pays producteurs. Nous sommes tous des pays consommateurs. Nous sommes tous des pays de transit. Les drogues synthétiques et la vente de précurseurs qui permettent la fabrication de certaines drogues rendent les pays occidentaux aussi responsables que les autres.

Étant donné ce contexte, notre réaction commune doit être l'expression d'une véritable solidarité internationale fondée sur l'hypothèse d'une responsabilité partagée, afin de faire face à cette question décisive pour le développement harmonieux de nos sociétés.

Les effets terribles du phénomène de la drogue se font sentir à différents niveaux. Les drogues entraînent une dépendance physique et psychique et portent atteinte à la santé publique de nos communautés. Un exemple frappant en est la propagation de maladies contagieuses graves. Les

drogues suscitent également une augmentation inquiétante de crimes liés à leur consommation et dont nous connaissons fort bien les répercussions. Elles entraînent l'apparition de puissantes organisations de trafiquants de drogues, encouragent la corruption et dans certains cas portent atteinte à la stabilité politique et sociale. Le phénomène de la drogue favorise également l'apparition de signes dangereux de marginalisation et de ségrégation des toxicomanes.

Il serait aussi bien souhaitable qu'intéressant de calculer le coût extrêmement élevé qu'entraîne ce problème sur le plan des dépenses publiques. Il s'agit donc essentiellement d'un problème de sécurité et de stabilité démocratique mais également de santé. Il est donc essentiel que les politiques formulées pour lutter contre ce problème favorisent un juste équilibre permettant d'éviter d'élargir l'écart entre les toxicomanes et le reste de la société et de rendre plus difficile leur rétablissement et leur réinsertion sociale.

Une nouvelle politique est nécessaire. Je suis sûr que nous en sommes tous convaincus. Une nouvelle politique qui permettra avant toute chose d'influer sur les facteurs qui mènent à l'apparition et au développement de ce que l'on appelle des comportements déviants. Une nouvelle politique contre la drogue devra obligatoirement être une politique de prévention sociale, en particulier pour les jeunes, et devra s'accompagner de mesures d'éducation, de création d'emplois, de formation, de santé, de planification urbaine et d'aide aux familles. Une nouvelle politique devra prendre en compte de façon sérieuse et consciencieuse les programmes de réduction des risques, d'un point de vue qui sera nécessairement celui de la santé publique. Une nouvelle politique ne devrait pas être naïve et confondre la réalité avec une foi démagogique, mais se fonder sur des informations objectives et une recherche multidisciplinaire. Bref, cette nouvelle politique doit aborder de façon équilibrée les problèmes de la réduction de l'offre et de la demande.

Il est de plus en plus nécessaire que nous mettions en commun nos succès et que nous tirions toujours la leçon des expériences fructueuses. Il devient de plus en plus nécessaire d'intensifier la coopération dans la lutte contre le trafic, grâce à l'échange d'informations et à la réduction de la demande.

L'expérience a montré que les programmes les plus efficaces pour réduire la criminalité urbaine, de même que la demande, sont les programmes qui sont élaborés et soutenus au niveau local par les municipalités, les écoles, les organisations non gouvernementales et les médias. À cet effet, nous entendons élaborer en Europe des projets qui

s'étendront à l'Amérique latine afin de créer des réseaux de mise en commun d'expériences.

En prévision du prochain sommet ibéro-américain, à Oporto, j'entends moi-même organiser en octobre un séminaire qui sera soutenu par le Gouvernement portugais et divers organes européens et auquel assisteront des experts d'Europe et d'Amérique latine. La question fondamentale sera évidemment l'intensification de la coopération contre la drogue dans ces deux régions, en particulier en matière d'information et de réduction de la demande. J'espère vivement que ce séminaire contribuera utilement à la lutte contre ce fléau commun.

Nous avons ici, à l'Assemblée générale, une occasion unique de prendre des décisions qui permettront de réduire de façon spectaculaire l'ampleur de ce problème dans nos pays. Les objectifs que nous nous proposons d'atteindre au cours des 10 prochaines années sont ambitieux mais essentiels. Les conclusions majeures de cette session seront la nécessité de continuer à éliminer les cultures illicites, de renforcer la coopération internationale dans tous les domaines, de réduire la demande — première fois que les Nations Unies souscrivent à cet objectif — et celle de lutter plus efficacement contre le blanchiment de l'argent, de resserrer la coopération judiciaire et de mieux contrôler les précurseurs et les drogues synthétiques.

La déclaration politique que nous allons approuver après-demain sera surtout une claire manifestation de notre volonté politique de nous dresser résolument contre ce problème. Nous devons veiller à ce que notre volonté politique se maintienne après que nous aurons ici consacré notre consensus. L'Organisation des Nations Unies sera au premier plan des efforts de coordination et de soutien, manifestant ainsi l'importance et le caractère irremplaçable de son action.

Je voudrais également soulever la question des ressources financières, qui sont essentielles pour aider les pays qui se sont engagés à éliminer et à remplacer les cultures illicites dans le cadre d'un développement économique intégré. Le Portugal a récemment accru sa contribution au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous donnerons bientôt une dimension financière concrète à notre volonté politique de coopérer avec l'ONU dans ce domaine.

Il ne peut y avoir de lutte efficace contre les drogues sans une ferme volonté politique. Il faudra pour cela identifier clairement la drogue comme l'un des fléaux majeurs de notre temps. C'est un mal que nous devons affronter en

réaffirmant ce qui constitue une notion acceptée et dénuée d'ambiguïté de responsabilité partagée. Plus que jamais, nous devons agir pour respecter le mot d'ordre de cette session extraordinaire : «Ensemble, nous pouvons relever ce défi».

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République portugaise de sa déclaration.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de M. Romano Prodi, Premier Ministre de la République italienne.

**M. Prodi** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de prendre part, avec autant de chefs d'État et de gouvernement, à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, événement qui marque un tournant dans la mobilisation internationale contre ce fléau.

Huit ans se sont écoulés depuis la dernière session extraordinaire, huit ans de transformations profondes qui ont laissé leur marque sur nos sociétés et sur notre perception du phénomène complexe et divers que représentent les drogues.

Aujourd'hui, nous devons beaucoup améliorer nos méthodes pour faire face à ce problème. Nous devons comprendre que lutter contre la drogue exige une adaptation scientifique et culturelle aux réalités en constante mutation de nos pays. Prenons l'exemple de la propagation de nouvelles drogues synthétiques chez les jeunes, y compris les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de l'adolescence, jadis épargnés. Nous ne devons jamais perdre de vue la dimension internationale du problème. Comme nous le savons, les stupéfiants sont souvent produits dans certains pays et utilisés dans d'autres, à travers les frontières nationales et régionales et les continents. Pour faire face à ce défi transnational, une action internationale concertée est indispensable. C'est pourquoi notre rencontre d'aujourd'hui est si importante.

Pour assurer le succès de cette session extraordinaire, nous avons beaucoup travaillé l'an passé lors des sessions du Comité préparatoire à l'Office des Nations Unies à Vienne. Je voudrais être le premier à affirmer que nous avons fait un bon travail.

Grâce à l'esprit de coopération de tous les participants, pays industrialisés comme pays en développement, nous avons réussi à préparer une série de projets de déclarations et d'engagements équilibrés. Ces textes traitent de chaque aspect du problème de façon globale et pragmatique. Ils

sont la meilleure réponse — et la plus actualisée — de la communauté internationale à ce défi historique. Lors de la présente session, nous adopterons des déclarations et des programmes d'action comportant des propositions précises et détaillées pour renforcer la coopération judiciaire, réduire le trafic et le développement des drogues synthétiques — et je pense que nous sous-estimons probablement beaucoup les dimensions et les effets dévastateurs des drogues chimiques — contrôler le détournement des produits chimiques précurseurs, combattre le blanchiment de l'argent issu du trafic de stupéfiants, et réaliser des accords locaux pour remplacer les cultures illégales par des cultures de substitution.

Sur ce dernier point, nous espérons que des accords visant à remplacer les cultures illicites pourront d'abord être conclus avec des gouvernements nationaux légitimes mais également après avoir écouté les suggestions et préoccupations des syndicats, associations d'agriculteurs et organisations de défense des droits de l'homme. Nous devons maximiser l'effet international de synergie pour régler une question vitale pour tant de pays : créer des débouchés crédibles pour les cultures de substitution. La déclaration politique que nous allons adopter illustrera clairement la détermination de la communauté internationale à combattre ce fléau et, comme l'indique le texte, à réaliser «des résultats significatifs et mesurables» d'ici à l'an 2008.

La menace mondiale que les drogues font peser sur nos sociétés nous conforte dans la conviction que les stratégies nationales ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'une coopération internationale fondée sur une approche concertée et mondiale. L'Italie continuera donc d'appuyer l'ONU et le PNUCID, sous la ferme autorité de M. Arlacchi, dont nous apprécions vivement le travail. Nous continuerons de travailler étroitement avec le PNUCID pour la mise en oeuvre de ses nombreuses initiatives, convaincus que nous sommes que celles-ci conduiront à des résultats concrets dans les prochaines années.

Mais rien de cela ne sera possible si des ressources adéquates ne sont pas mises à la disposition du PNUCID. L'Italie a toujours été l'un des soutiens financiers majeurs de ce Programme. Nous avons, cette année, porté notre contribution de 12 à 15 milliards de liras. Nous invitons les autres pays et institutions financières internationales à s'associer à nous pour donner au Programme une assise financière plus solide, les contributions financières constituant en effet la réelle pierre de touche de notre détermination à lancer une attaque concrète et de grande envergure contre les drogues illicites.

Il existe également une dimension interne à ce problème dramatique. En effet, il ne s'agit pas simplement de maintenir l'équilibre requis entre la protection du principe de souveraineté et le besoin d'une coopération internationale. Il faut également renforcer les capacités d'évaluer et de tester l'efficacité des politiques de réduction de l'offre et de la demande de drogues, aux niveaux local, régional et continental, dans le cadre des traités et conventions signés par les États. Dix ans après la Convention de Vienne, l'Europe fait face à des problèmes inédits et donc à des rôles et tâches sans précédent. Tel est le cas des nouveaux défis qu'a créés indirectement pour la lutte contre le trafic des drogues la suppression de nos frontières nationales, mais également de l'expérience que nous avons acquise au niveau local et dans le cadre de nos politiques sociales et de santé, qui peuvent beaucoup enrichir la discussion à l'Organisation des Nations Unies.

Notre but stratégique majeur a toujours été de réduire le phénomène de la drogue en s'efforçant de réduire aussi bien la demande que l'offre. L'élément majeur de ce plan est une campagne d'information et de prévention associant le talent et la créativité des jeunes et la famille, l'école et la société civile en général.

Un élément tout aussi important est le développement d'un réseau de services privés et publics visant à faciliter la réinsertion des anciens toxicomanes, à améliorer leur santé et à leur faire reprendre leur travail et leur place au sein de la société. Cela signifie qu'il faut aller au-delà d'une approche punitive et répressive fondée sur l'emprisonnement. L'inefficacité de cette approche est avérée; elle aliène les toxicomanes, les rend moins accessibles et accroît leurs risques sociaux et de santé.

L'Italie a constaté que les programmes visant à réduire les effets néfastes des drogues ont des effets importants. Ils nous ont permis de nouer un contact avec des toxicomanes n'ayant pas encore décidé de demander l'appui de centres publics et privés de réhabilitation. Ces contacts doivent être développés, non seulement pour donner aux toxicomanes de meilleurs soins de santé, mais également pour leur permettre de choisir une vie meilleure.

C'est dans une telle perspective que l'Italie maintiendra son plein appui à une stratégie préventive visant à mobiliser et à explorer des forces essentielles comme la famille, le milieu scolaire, le milieu professionnel et les médias.

Les initiatives adoptées lors de cette session et notre engagement continu au niveau national dans la guerre contre

les drogues doivent faire bien comprendre à nos opinions publiques respectives qu'en tant qu'États, individuellement et en tant que membres de la communauté internationale, nous prendrons des mesures décisives pour éliminer ce fléau de notre siècle. Nos choix opérationnels et politiques feront une claire distinction : ceux qui répandent ce fléau et font de grands profits seront combattus sans merci, mais ceux qui en sont victimes pourront compter sur notre solidarité et notre appui.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République italienne de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Hugo Banzer Suárez, Président constitutionnel de la République de Bolivie.

**Le Président Banzer Suárez** (*interprétation de l'espagnol*) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est marquée par deux points historiques : le dixième anniversaire de la signature à Vienne, en 1988, de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et l'évaluation du travail accompli et la définition de l'action qui devra désormais être engagée par nos pays et nos gouvernements pour mettre fin au trafic de stupéfiants.

Nous sommes réunis ici à New York afin de réaffirmer notre volonté, en cette fin de siècle, de ne pas transmettre aux générations du millénaire à venir la tragédie des stupéfiants qui afflige l'humanité.

Des réalités nouvelles et préoccupantes sont apparues au cours des 10 dernières années : des pays jadis seulement producteurs sont à présent consommateurs aussi, tandis que ceux qui n'étaient concernés que par la consommation sont devenus des pays producteurs. Le trafic des stupéfiants donne une dimension mondiale au crime.

Depuis ma prise de fonctions, en août 1997, j'ai élaboré une réelle politique antidrogue fondée sur l'idée que le trafic de stupéfiants porte atteinte à la santé et à l'intégrité morale de la société, détruit le tissu social, déforme l'économie, corrompt les institutions, dénature l'image internationale et porte atteinte à la souveraineté des pays. C'est pourquoi j'ai pris la décision de faire sortir la Bolivie du circuit du trafic de stupéfiants dans un délai de cinq ans, qui correspond à la durée de mon mandat. Le dialogue national que j'ai engagé pour que la société civile se prononce sur cette question et les autres questions liées à notre avenir a approuvé cet engagement.

La société bolivienne est mobilisée pour affronter le trafic de stupéfiants et les crimes qu'il entraîne. Ceux qui résistent sont ceux qui sont liés au trafic de stupéfiants et qui sont impliqués dans les milieux liés à la production illégale de coca. Il est certain que l'ampleur du défi conduit logiquement certains Boliviens à douter que nous ayons la force nécessaire pour vaincre ce mal qui affecte la sécurité de tous et porte atteinte à la dignité des États. Dans une large mesure, la réponse à ces inquiétudes se trouve ici dans un effort multilatéral concerté et dans la volonté des États qui constituent la communauté internationale.

La Bolivie joue son rôle et a décidé d'assumer ses responsabilités; elle l'a fait en étant consciente de ses limites mais tout en refusant que notre société soit détruite par la drogue. Je l'ai dit à l'Assemblée générale, l'an dernier, et je tiens à le réaffirmer.

Nous emploierons le dialogue et la concertation avec les producteurs de coca pour éradiquer définitivement les cultures illégales; nous serons implacables à l'égard des trafiquants et nous ne leur accorderons pas une minute de répit tant que qu'ils ne sont pas définitivement sortis de l'histoire de la Bolivie. Dans cette perspective, nous avons conçu et adopté une stratégie nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants, fondée sur quatre piliers : développement économique de substitution, prévention, éradication et interdiction.

Nous sommes convaincus de la nécessité de s'attaquer avec la même énergie à chacun de ces problèmes sans en privilégier aucun au détriment des autres. Cela nous permettra de progresser de façon continue et régulière et de donner la même solidité à chacun des piliers sur lesquels se fonde notre proposition, dont les objectifs sont de donner des perspectives de vie digne à 35 000 familles qui sont liées au circuit coca-cocaïne, d'éliminer 38 000 hectares de cultures illégales de cocaier qui, selon les estimations, existent actuellement, de combattre sans trêve ni répit ceux qui tirent profit de ce commerce avilissant et de donner des chances aux personnes qui ont eu le malheur de tomber dans la toxicomanie.

Le financement total requis pour la période quinquennale atteint 952 millions de dollars, dont 108 millions seront consacrés à l'éradication, 700 millions au développement économique de substitution, 129 millions aux activités de saisie et 15 millions aux activités de prévention et de réinsertion. Mon gouvernement est résolu à fournir au moins 15 % de ce financement, de sorte que les ressources devant être fournies par la communauté internationale ne

dépassant pas 809 millions de dollars, soit une moyenne annuelle de 161 millions de dollars.

Aujourd'hui, je présente officiellement à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de cette session extraordinaire, la stratégie élaborée par la Bolivie pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Les montants prévus sont indiqués en détail dans le cadre de programmes opérationnels et de plans d'action spécifiques.

Pour la Bolivie, le sacrifice financier est immense. Il signifie un report de programmes vitaux nécessaires au développement socioéconomique de son peuple, qui s'efforce également d'éliminer la pauvreté extrême, indiscutablement liée au circuit coca-cocaïne. Dans un pays de 8 millions d'habitants, près de 1 million d'enfants de moins de sept ans sont pauvres, de sorte que chaque dollar consacré à la lutte contre le trafic de stupéfiants a des répercussions sociales douloureuses. Cependant, nous sommes disposés à le faire. La Bolivie est sûre que la communauté internationale contribuera à cette lutte car celle-ci a un caractère mondial : si la Bolivie l'emporte, c'est la communauté internationale qui est gagnante.

Devant cette auguste Assemblée, je propose une alliance mondiale pour la lutte contre la drogue à titre de manifestation concrète de la responsabilité partagée qui est celle de toutes les nations — grandes et petites — face à ce fléau de la fin de notre siècle.

Je propose la création d'un groupe consultatif multinational d'évaluation, de coordination et de contrôle des drogues qui sera l'instance chargée d'obtenir et d'affecter les ressources et les programmes nécessaires à l'appui des pays qui ont résolu, par des politiques et des plans définis, de lutter contre le trafic des drogues.

Je propose que les Nations Unies, par le biais de ses mécanismes spécialisés, favorise l'organisation de réunions de pays donateurs et d'organisations donatrices afin de mettre en oeuvre la stratégie bolivienne, et celles d'autres nations, pour lutter contre les drogues.

Lorsque j'arriverai au terme de mon mandat présidentiel en août de l'an 2002, en tant que dirigeant qui a fait entrer son pays dans le nouveau millénaire, j'entends également que mon pays soit libéré du trafic des stupéfiants, que mon peuple soit fier d'avoir été le premier au monde à déclarer une guerre ouverte contre le trafic des stupéfiants.

Tel est mon engagement envers les Boliviens, telle est ma contribution à cette lutte qui ne connaît pas de frontières, et telle est ma décision de Président.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la Bolivie de sa déclaration.

(*L'auteur poursuit en français*)

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Chirac, Président de la République française.

**Le Président Chirac** (France) : J'attends de notre session extraordinaire qu'elle donne une impulsion nouvelle et mondiale à la lutte contre la drogue. L'évolution du fléau est alarmante. Une vraie prise de conscience est indispensable, et une offensive globale s'impose.

La drogue corrompt. La drogue tue. Nous savons tous les ravages qu'elle provoque, en particulier sur la jeunesse. Elle choisit ses premières victimes au sortir de l'enfance, parmi les adolescents les plus vulnérables. Quand elle les tient, elle les conduit sur des sentiers de mort. Elle ne les libère qu'au prix des souffrances les plus violentes, après les avoir exposées aux risques du sida ou d'autres maladies infectieuses. Elle provoque des tragédies dans les familles. Elle nourrit la délinquance, la violence et le crime. Elle génère dans tous nos pays une économie de corruption, une économie mafieuse, qui croît et qui se fortifie.

L'action internationale progresse, mais le fléau progresse plus rapidement encore. La consommation d'opiacés a augmenté de 20 % en 10 ans. Les drogues se diversifient. Le phénomène se mondialise. La drogue touche une population de plus en plus nombreuse et de plus en plus jeune.

La production augmente et s'étend à des régions nouvelles. Les laboratoires se dispersent, leur taille se réduit, leur mobilité s'accroît. Dans certaines régions du monde, les grands séismes politiques et la déstructuration des économies ont entraîné la prolifération d'unités clandestines pour la fabrication des nouvelles drogues de synthèse.

L'économie de la drogue se renforce. Dans les pays de culture, elle exploite la vulnérabilité économique des paysans. Des régions entières sont placées sous la coupe de trafiquants organisés en mafias. Les réseaux de la drogue prennent ensuite appui sur des places financières extraterritoriales et les systèmes bancaires de pays intermédiaires, suffisamment développés pour permettre le blanchiment de l'argent sale, mais pas assez réglementés et contrôlés pour

l'empêcher. Dans les pays développés, l'argent de la drogue gangrène la vie économique et sociale des zones urbaines les plus sensibles.

Derrière cette corrosion de l'ordre social, il y a bien sûr une criminalité puissante, organisée au plan mondial, qui maîtrise les technologies les plus avancées et qui se moque des frontières. Elle entretient des réseaux planétaires, des gangs et même des armées. Elle corrompt des entreprises, des gouvernements, des économies tout entières. Elle utilise ses profits colossaux — plus importants que le produit intérieur brut de toute l'Afrique, dit-on — pour étendre les cultures illicites, lancer sur le marché de nouvelles substances chimiques, mais aussi contrôler d'autres activités criminelles ou terroristes.

Devant ce fléau d'ampleur planétaire, le temps est venu de démontrer la détermination de nos pays. Il faut qu'on sache partout dans le monde que, face à la drogue, les Nations Unies sont mobilisées.

Nous devons contre-attaquer sur tous les fronts : celui de la production de substances illicites, celui du trafic et des profits de la drogue, celui enfin de la misère humaine sur laquelle prospèrent les trafiquants. Notre stratégie doit être fondée sur des principes clairs.

Le premier, c'est la coresponsabilité. Le mal est planétaire. L'élimination de la drogue ne peut être l'affaire d'une seule catégorie de pays, qu'il s'agisse des producteurs ou des consommateurs. Nous devons réduire en même temps l'offre et la demande. Pour évaluer la situation et assurer le suivi de nos décisions, je propose que nous nous dotions d'un outil d'observation impartial et universel. Les Nations Unies sont le lieu de la légitimité internationale. C'est auprès d'elles, dans le cadre des institutions existantes, que nous devons mettre au point cet instrument nécessaire.

Le deuxième principe, c'est la solidarité. Solidarité entre nos nations d'abord, car aucun pays ne peut prétendre se libérer isolément du fléau de la drogue. Il faut mobiliser les financements bilatéraux et multilatéraux pour aider les pays producteurs à s'engager sur la voie d'un véritable développement alternatif. Les primes à l'arrachage sont insuffisantes. Des programmes cohérents, à l'échelle de régions entières, sont nécessaires.

Mais bien sûr, cette solidarité doit s'exercer aussi, à l'intérieur de nos sociétés, à l'égard des toxicomanes eux-mêmes. Beaucoup d'entre eux cherchent à sortir de l'enfer. Ils ont besoin d'entendre un langage qui ne soit pas seule-

ment celui de la répression, mais un langage d'attention humaine. Ils ont besoin d'être accompagnés, guidés, accueillis. Ils ont besoin de trouver un chemin pour changer de vie, pour s'insérer, pour pouvoir créer de nouveaux liens affectifs et sociaux. Cette dimension de la solidarité ne doit pas être oubliée. Elle demande que les moyens nécessaires soient réunis et que de nouvelles méthodes soient développées.

Le troisième principe, c'est la fermeté. Fermeté dans l'action de la justice, de la police et de la douane, au plan national comme au plan international, dans le respect des droits de la personne. Il ne doit pas y avoir d'îlot de sécurité pour les organisations criminelles. Les efforts conduits sur chacun de nos territoires ne doivent pas être annulés par le laxisme de certains États. Les législations antidroque doivent être harmonisées partout dans le monde. Nous devons renforcer et moderniser nos dispositifs de coopération judiciaire et policière.

Fermeté aussi dans le contrôle des institutions financières et des centres offshore, qui facilitent le blanchiment. Dans trop de pays, la réglementation reste insuffisante, et insuffisamment appliquée.

Fermeté, enfin, dans le refus de la banalisation des drogues. La question d'une plus grande tolérance à l'égard de drogues qu'on a tort de qualifier de «douces» est une question que l'on pose parfois. On va jusqu'à présenter sous un jour favorable les propriétés de tel ou tel psychotrope. Nous devons dire la vérité aux jeunes. Même quand une drogue n'induit pas par elle-même de réelle dépendance physique, elle crée le risque d'une dépendance psychique qui n'est pas moins grave. Elle altère la personnalité, elle livre l'individu à une obsession. Elle atteint la capacité de vivre, d'agir, de construire, de créer des liens avec autrui. Elle éloigne, elle isole, elle marginalise. Elle conduit aux lisières de la délinquance. Elle enferme peu à peu dans un monde de silence et de souffrance. Elle expose à des formes de dépendance de plus en plus violentes.

Face à de tels dangers, je crois à la valeur et à l'efficacité d'interdits adaptés à la gravité des situations qu'ils visent. L'État doit exercer sa fonction d'autorité pour les faire respecter. Et nous devons faire comprendre aux jeunes qu'en matière de drogue, transgresser l'interdit n'est pas une victoire sur la société mais une défaite sur eux-mêmes.

Cette session doit être le point de départ d'une action internationale plus globale et plus vigoureuse. La France s'engage aux côtés des Nations Unies pour donner à la lutte

mondiale contre la drogue une envergure et une efficacité à la mesure des forces hostiles que nous devons combattre.

L'histoire devra retenir que c'est d'ici, à New York, qu'est partie la grande croisade des nations contre la drogue, une croisade qui ne devra plus cesser tant que nous n'en aurons pas fini avec ce cancer qui ronge nos sociétés.

Nos peuples doivent savoir que nous irons jusqu'au bout de ce combat pour la vie et que rien ne nous arrêtera.

**Le Président** : Je remercie le Président de la République française pour sa déclaration.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Miguel Angel Rodríguez, Président constitutionnel de la République du Costa Rica.

**Le Président Rodríguez** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous arrivons au terme du XXe siècle dans le désordre et la peur, et l'ennemi est dans la maison. Nos démocraties sont menacées par les assauts de la drogue, un empire colossal du mal qui porte en germe toutes les pathologies de l'être humain, il déstabilise l'État, il affaiblit la démocratie, il pervertit la politique, il contamine l'économie, il corrompt la richesse, il s'approprie la technologie, il exploite la pauvreté, il détruit la santé, il anéantit la dignité humaine et il empêche l'excellence exigée par l'époque actuelle. Ni la géographie, ni l'âge, ni la situation économique ni le pouvoir n'arrêtent son cours. La drogue nous a rendus tous égaux, en tant que victimes. C'est la première agression mondiale de l'histoire.

À quoi bon avoir remporté la victoire sur le totalitarisme si la drogue détruit l'être humain? Heureusement, nous n'avons pas encore perdu conscience du danger, et c'est pourquoi nous sommes ici, dans cette instance universelle, grâce à l'heureuse initiative du Gouvernement mexicain. Nous avons encore du temps, mais peu de temps. Il s'agit d'un problème éminemment humain.

La dimension humaine de ce fléau doit donc être notre point de départ pour concevoir une stratégie appropriée et efficace. Le Gouvernement costaricien souhaite que se multiplient des exemples comme celui de Patricia Barrantes, brillante étudiante de Guanacaste, dans le nord-est de ma patrie, choisie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour remettre au Secrétaire général de cette Organisation, au nom des millions de jeunes du monde, la «Charte des jeunes pour un XXIe

siècle exempt de drogues». Nous ne pouvons pas échouer devant la jeunesse du monde. Nous ne pouvons pas permettre que son droit à l'excellence soit mis en danger.

Cette préoccupation pour l'enfance et la jeunesse doit se trouver au premier plan des politiques orientées vers la prévention de la consommation des drogues, en se fondant sur les efforts des éducateurs, des étudiants, des pères de famille, des organisations communales, des églises et des moyens de communication, et elle doit également renforcer les processus du traitement, de la réadaptation et de la réinsertion sociale des victimes des drogues, avec l'appui des organisations non gouvernementales qui ont une expérience en la matière.

*M. Al-Khalifa (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous sommes venus dans cette instance parce que nous sommes prêts à lutter, mais nous sommes également convaincus que nous ne pourrions pas avancer si nous ne nous demandons pas, au préalable, pourquoi le monde est devenu si vulnérable face à l'insidieuse attaque de la drogue, pourquoi la drogue a trouvé un terrain fertile pour son déploiement puissant et porteur de mort? Pourquoi? C'est une question fondamentale. On ne peut pas créer un nouvel ordre international si on laisse en vie les causes de sa destruction.

Pourquoi sommes-nous si vulnérables? Je vais donner une réponse générale, parce que je n'en trouve pas d'autre. Nous avons vidé le monde et l'être humain de leur sens, nous avons arraché leurs références fondamentales, nous avons tout relativisé. Nous avons exploité le meilleur pour semer le pire. Nous avons ébranlé la structure morale de la famille. Nous avons retiré toute valeur et tout contenu à l'éducation et à la vie quotidienne. Nous avons jeté les enfants et les adolescents dans le trouble.

Dans cet ordre des choses, l'influence culturelle et morale exercée dans le monde par les pays développés mérite une considération particulière et, en ce qui les concerne, en raison de leur pouvoir de pénétration, il faut une prise de conscience responsable. Nous en appelons à la responsabilité morale des puissants.

Quelle est la première des solutions? Le Président de la République tchèque, Václav Havel, apporte une réponse précise à cette question. La question est de savoir si nous pourrions obtenir, d'une manière ou d'une autre, de placer la morale au-dessus de la politique et la responsabilité au-dessus de l'utilité, si nous pouvons donner un sens à la

communauté humaine et donner un contenu au langage des hommes, faire de telle sorte que l'axe des progrès sociaux soit la personnalité intégrale, en pleine possession de ses droits et de sa dignité, responsable d'elle-même, car elle est liée à quelque chose de supérieur à elle-même et elle est capable de sacrifier certaines choses, même sa vie privée et sa prospérité, pour que la vie ait un sens.

Enfin, ajoute-t-il, nous devons réaliser une révolution existentielle, ce qui suppose une reconstruction morale de la société, un nouvel ordre humain, qui ne peut pas être supplanté par un ordre politique, une expérience nouvelle de l'être, un nouvel enracinement dans l'univers, une responsabilité supérieure, une relation intérieure avec les autres et avec la communauté des hommes.

La célébration prochaine du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le prologue proclame, comme vérité absolue, la dignité et la grandeur humaines, doit représenter un moment privilégié pour approfondir cette question fondamentale. Je propose qu'au cours de cette rencontre nous consacrons nos efforts aux valeurs humaines, à un code de conduite essentiel et partagé — comme l'a favorisé au niveau interaméricain le Président du Venezuela, don Rafael Caldera — pour nourrir et renforcer notre politique et nos systèmes éducatifs.

Pour être efficace, la lutte contre la drogue dans toutes ses manifestations exige nécessairement une coopération internationale et une stratégie multinationale comme cela a été proposé ici à l'Assemblée et comme l'Organisation des États américains l'a fait par l'entremise de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Mais dans ce cadre indispensable, chaque pays ou groupe de pays peut mettre en oeuvre des initiatives nouvelles et constructives qui se rejoignent dans la lutte universelle contre le trafic des drogues.

Je pense ici à l'Amérique centrale. Tous nos pays vivent, aujourd'hui, dans le bien-être de la démocratie. La menace principale contre la paix, au cours de la dernière décennie, provenait de l'insurrection et du radicalisme de certains groupes qui étaient alimentés par des tensions à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, le plus grand danger vient du trafic des stupéfiants. Cette situation appelle des réponses nouvelles. L'une d'entre elles est la transformation de nos armées en corps de police civile émérites ayant suivi un entraînement pour protéger nos populations de l'agression des cartels de la drogue.

Les armées de la région qui ont été conçues et développées dans un système qui aujourd'hui n'existe plus, ne

sont pas aptes à faire face avec succès aux défis immenses qui se posent en matière de sécurité régionale après la guerre froide. Il faut donc les transformer également afin de favoriser la modernisation politique et de répondre aux besoins sociaux d'une démocratie naissante. Ces corps de police efficaces et professionnels seraient moins coûteux que les appareils militaires actuels. Ce changement libérerait des ressources pour l'éducation et les infrastructures sociales. Si au lieu des quelque 500 millions de dollars dépensés chaque année en Amérique centrale pour la défense, on en consacrait la moitié au travail des organisations de police, nous disposerions encore de 250 millions de dollars pour construire et équiper comme il se doit des écoles qui, en cinq ans, pourraient éduquer 1 million de petits enfants centraméricains. J'invite les pays d'Amérique centrale à accomplir ce geste historique et à donner cet exemple, qui mériterait une reconnaissance appropriée de la part des pays les plus développés, qui sont les principaux consommateurs de drogues.

En raison de nos conditions géographiques particulières, et des garanties démocratiques et de respect des droits de l'homme que nous offrons, le Costa Rica court le risque d'être utilisé par les magnats de la drogue comme terrain d'approvisionnement et de distribution des drogues vers les grands centres de consommation internationaux. Cette lutte nous a coûté d'immenses sacrifices. Pour le Costa Rica, qui est un petit pays, la coopération internationale est forcément fondamentale car nous ne pouvons pas sacrifier les ressources que nous devons investir dans l'éducation et la santé pour créer un capital humain et lutter dans le contexte d'une économie basée sur la connaissance. La coopération internationale dans le domaine de l'échange d'informations, de la formation, et de la fourniture de technologies supérieures et d'équipements policiers appropriés, ainsi que dans le domaine des expériences en matière de prévention, de réadaptation et de répression, est absolument fondamentale pour le succès des stratégies que nous allons mettre au point dans cette instance mondiale.

Si, dans un esprit de solidarité, nous les Costariciens avons déposé les armes il y a 50 ans et si nous nous sommes mis sur un pied de paix, aujourd'hui, nous en appelons à la coopération internationale dans ce nouveau modèle de sécurité partagée pour mener la guerre contre la drogue. Nous le demandons au nom de tous les enfants et de tous les jeunes du monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je remercie le Président constitutionnel de la République du Costa Rica de sa déclaration.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Carlos Saúl Menem, Président de la République argentine.

**Le Président Menem** (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes très cordiales félicitations, ainsi qu'au Secrétaire général à qui j'adresse tous mes vœux de succès dans son action.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies de 1988 sur le trafic illégal des stupéfiants et des substances psychotropes, force est de reconnaître que la consommation, le trafic illégal des drogues et les délits qui y sont liés ont augmenté de façon spectaculaire. Cette augmentation préoccupe tous ceux qui s'emploient à lutter contre cet esclavage moderne : la toxicomanie. Ce phénomène s'est infiltré dans toutes les nations et dans toutes les institutions. Dans la mesure où il est mondialisé, la réaction doit également être mondialisée.

C'est pourquoi, il nous a fallu adopter une optique de responsabilité partagée en dépassant les dichotomies qui, parfois, ont suscité des divisions stériles entre pays. La classification pays producteurs, pays de transit et pays consommateurs a montré son inefficacité. Ces divisions, ont toujours conduit à proférer des accusations réciproques entre gouvernements qui ne comprenaient pas la nécessité d'œuvrer de concert en renforçant la coopération internationale.

Ainsi, le principe de la «responsabilité partagée», que préconise notre pays, suppose d'admettre que le problème relève de tous. Sur cette base, nous pouvons envisager une véritable coopération internationale dans le cadre d'un système équilibré au sein duquel chaque pays aurait un rôle à jouer.

Pour mener à bien cette lutte, il faut que nos principes et nos objectifs soient clairs. Le premier principe est celui d'un équilibre entre la lutte contre l'offre et la réduction de la demande. Nous devons également veiller de la même manière à informer et à mettre en garde nos sociétés pour les sensibiliser au fait que les drogues qui détruisent les vies, les communautés, la liberté, le développement et l'avenir de l'humanité.

De même, il s'agit de guérir et de réadapter les malades qui ont sombré dans la toxicomanie et de leur assurer une réinsertion sociale en leur redonnant l'espoir d'une vie honorable. À nos yeux, tout trafiquant de drogue est un ennemi, de même que tout toxicomane est un être humain que nous devons et pouvons récupérer pour la société en le traitant avec amour et professionnalisme.

Nous n'allons pas admettre que les drogues nous dominent. C'est pourquoi nous souhaitons demander aux familles, aux éducateurs, aux dirigeants, aux organisations non gouvernementales et aux médias de nous aider dans ce projet de vie qui n'est autre que celui d'un monde exempt de drogues.

Une question qui nous préoccupe au plus haut point est celle des délits connexes, en particulier la lutte contre les précurseurs chimiques. Dans ce contexte, il faut contrôler l'industrie engagée dans leur production et leur commerce. Il est également nécessaire de développer la coopération juridique afin de faire en sorte qu'il n'existe plus de sanctuaire pour les délinquants et d'éviter le blanchiment des capitaux qui permet aux trafiquants de camoufler leurs revenus mal acquis.

Il importe en outre d'envisager la possibilité d'internationaliser les poursuites du crime qu'est le trafic des stupéfiants au moyen d'un tribunal pénal international. De même, nous devons parvenir à une substitution des cultures en respectant les agriculteurs et en garantissant des débouchés commerciaux aux produits issus des cultures de remplacement.

La décision conjointe que nous allons prendre ici nous impose, en premier lieu, de renforcer les organismes et les institutions nationaux afin qu'ils puissent s'acquitter de leur obligations respectives. Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'au niveau du continent, nous sommes en train d'œuvrer vers ces mêmes objectifs. Nous avons pris des mesures importantes concernant le blanchiment de l'argent lors de la réunion tenue à Buenos Aires en décembre 1995. En novembre 1996, les pays américains ont approuvé un document contenant le principe de la responsabilité partagée intitulé «Stratégie continentale contre les drogues». Récemment, à Santiago du Chili, à l'occasion du deuxième Sommet des Amériques, les Présidents de nos pays ont souscrit à l'alliance pour le continent et à une initiative visant à lancer, sous l'égide de la Commission interaméricaine pour la lutte contre l'abus des drogues, un processus d'évaluation gouvernementale à caractère multilatéral.

En ce qui concerne mon pays, je voudrais souligner que, dès mon entrée en fonctions, j'ai décidé de créer un secrétariat, dépendant directement de la présidence, responsable de tous les aspects internes de la problématique de la drogue. Notre expérience a montré que pouvoir compter sur des structures fortes et sur de solides capacités de prise de décisions et de formulation de politiques est une condition nécessaire au succès; telle est l'approche que mon pays entend suivre. Notre législation nous permet de réprimer

comme il convient les manifestations primaires des crimes liés au trafic de stupéfiants et des délits connexes. Toutefois, la complexité croissante de l'action criminelle nous a conduit à déposer devant le Congrès un nouveau projet de loi élargi pour combattre le blanchiment des capitaux et nous espérons ainsi nous joindre à l'effort international en la matière.

En conclusion, je tiens à répéter que je considère fondamental le rôle de la famille et ses valeurs en tant que principale force motrice en vue de l'instauration d'un monde sans drogue au XXI<sup>e</sup> siècle. Je suis optimiste car la communauté internationale a toujours relevé les défis qui se présentaient à elle. Je sais que les actions que nous approuverons au sein de cette Assemblée serviront à les affronter avec succès.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Président de la République argentine de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Leonel Fernández Reyna, Président constitutionnel de la République dominicaine.

**Le Président Fernández Reyna** (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : La production, le trafic et la consommation de drogue sont la plus grave menace à laquelle l'humanité soit confrontée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle alors qu'elle s'efforce d'assurer la santé physique et mentale des personnes, la tranquillité des familles et des communautés, la stabilité des gouvernements et l'élimination de la corruption et du crime et de la violence.

Comme il s'agit d'un phénomène mondial qui touche de la même façon toutes les nations du monde, qu'elles soient riches ou pauvres, industrialisées ou en développement, il n'y a pas d'enceinte mieux appropriée que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale pour rechercher une réponse internationale collective à ce que l'on peut à juste titre qualifier d'épidémie la plus tragique de notre époque.

(*Le Président assume à nouveau la présidence*)

C'est afin de réaffirmer l'engagement irrévocable de la République dominicaine de coopérer à la lutte contre le fléau universel des drogues que je me présente à nouveau dans cette auguste enceinte où sont représentées toutes les nations du monde. À ce propos, je tiens à exprimer une reconnaissance toute particulière au Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo, pour la judicieuse initiative qu'il a prise de convoquer cette réunion. Selon notre humble compréhens-

sion des choses, la principale cause du problème est que ce phénomène fonctionne en tant que marché sur la base de la loi de l'offre et de la demande. La demande est ce qui rend possible l'existence d'un marché, et c'est ce marché qui crée un commerce illégal extrêmement rentable et attrayant. Le commerce de la drogue se déroulant conformément à la loi de l'offre et de la demande, il se trouve que c'est seulement cette loi que les trafiquants ne violent pas. Pour lutter avec succès contre l'épidémie mondiale de la drogue avec la coopération internationale nécessaire, il faut donc insister en même temps sur la réduction de la demande et sur la réduction de l'offre.

La République dominicaine n'est pas et n'a jamais été un pays producteur de drogues et notre consommation ne touche que 2 % de la population. Cela étant, la situation de la République dominicaine pourrait sembler paradisiaque puisqu'il n'y a quasiment pas de marché où puissent jouer l'offre et la demande. Mais ce n'est qu'une illusion car, de par notre situation géographique, au centre de la région caraïbe et du fait que nous partageons l'île d'Hispaniola avec la République d'Haïti, la République dominicaine en fait est un pays de transit pour le trafic des stupéfiants depuis les pays producteurs d'Amérique du Sud vers le marché de la consommation, les États-Unis.

Dans la mesure où les moyens pris par les États-Unis pour endiguer le trafic de drogues en provenance du Mexique — mais dont l'origine, dans une large mesure, se trouve en Amérique du Sud — ont été couronnés de succès, les trafiquants ont modifié leurs itinéraires d'approvisionnement et un de ces nouveaux itinéraires de prédilection pour le trafic international des drogues passe aujourd'hui par la région des Caraïbes. Selon des informations communiquées par le monde du renseignement, 33 % du trafic des drogues destiné aux États-Unis passent actuellement par les Caraïbes — dont 15 % à travers l'île d'Hispaniola. Selon ces rapports, la drogue arrive essentiellement à Haïti et est ensuite transportée par voie terrestre sur le territoire de la République dominicaine d'où elle repart vers Porto Rico.

Les drogues actuellement consommées en République dominicaine sont celles qui restent sur le territoire national pour diverses raisons mais cette consommation a tendance à augmenter en raison aussi bien de facteurs internes que de facteurs extérieurs. Les facteurs internes sont notamment l'expansion économique, l'augmentation du pouvoir d'achat de certains milieux sociaux et aussi l'influence d'un certain nombre d'éléments culturels. Pour ce qui est des facteurs extérieurs, il faut tenir compte du fait que les États-Unis ont pris des mesures visant à réduire la consommation et si ces mesures atteignent réellement leurs objectifs, pour des

raisons propres à la nature même de toute activité économique, le réseau de trafiquants se déplacera à la recherche de nouveaux marchés.

Ainsi, paradoxalement, les succès remportés par les États-Unis dans la réduction de leur demande interne rendent la République dominicaine plus vulnérable à la consommation de drogues — en raison du phénomène de recherche de nouveaux marchés ou de marchés de substitution qui découle de la nécessité de maintenir les bénéfices très élevés générés par le commerce illicite de drogues.

Cela serait bien sûr pour la République dominicaine une tragédie immense aux effets dévastateurs. Nous pensons sincèrement que cela ne peut ni ne doit représenter le futur de notre pays. Nous savons que pour prévenir un tel fléau, il nous faut lutter. Lutter inlassablement, avec toutes les armes à notre disposition, jusqu'à ce que nous vainquions le danger. Lutter en coordination avec la communauté internationale, car nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une tâche dans laquelle aucun pays ne peut triompher en agissant unilatéralement.

Devant cette menace, nous sommes en train de mettre au point un programme intégré comportant une part importante de prévention, dans lequel sont impliqués le Conseil national contre la drogue, le Ministère de la santé publique et de l'assistance sociale, le Ministère des sports, de l'éducation physique et des loisirs et la Direction nationale de lutte contre les drogues.

De la même façon, nous avons pris des mesures pour empêcher que nos institutions financières soient utilisées pour le blanchiment des dollars et nous avons extradé — nous entendons d'ailleurs continuer à le faire — les criminels connus.

Nous sommes en collaboration active avec les autorités d'autres pays et avec des organismes internationaux sur différents aspects de cette lutte, notamment l'échange d'informations et les opérations communes de formation.

Les changements opérés au niveau du pouvoir judiciaire nous prouvent que notre pays se trouve dans la bonne voie dans la lutte contre ce mal moderne, comme l'ont récemment reconnu des représentants d'organismes internationaux.

Étant donné la vulnérabilité que présente notre frontière avec Haïti, les forces armées et la Direction nationale de lutte contre les drogues ont pris des mesures destinées à améliorer la surveillance de cette zone. Dans ce but, on a renforcé le personnel militaire et les effectifs de lutte contre

les stupéfiants tout au long de la frontière dominico-haïtienne, en fournissant de plus au personnel militaire posté à la frontière une formation spéciale dans le domaine de la détection et de l'identification des stupéfiants. Il est prévu en outre d'acquérir du matériel technologique pour faciliter le travail des autorités dominicaines dans la zone frontalière.

Parallèlement, nous avons maintenu des contacts de coordination avec les autorités haïtiennes afin de nous attaquer au problème de concert. Je rencontrerai d'ailleurs dans les prochains jours le Président d'Haïti pour analyser, entre autres choses, ce grave problème qui affecte nos deux nations.

Au cours de ses 10 années d'existence, la Direction nationale de lutte contre les drogues a déjà intercepté 19 713,6 kilos de cocaïne. L'an passé, en 1997, 1 224,9 kilos de drogue ont été saisis, et cette année, 1 221,5 kilos ont été pris entre les mois de janvier et de mai, ce qui représente quasiment le total des saisies de l'année précédente.

Celui qui s'adresse à vous aujourd'hui est pleinement conscient que l'Organisation des Nations Unies a été conçue et créée dans le but essentiel de garantir la paix dans le monde. Inspirée par de si nobles principes, la République dominicaine est l'un des membres fondateurs du système des Nations Unies. Mais aujourd'hui, c'est pour déclarer la guerre que je suis venu ici comme représentant de mon gouvernement et du peuple dominicain. Déclarer une guerre sans trêve et sans merci, une guerre que nous gagnerons, contre la plus grave menace qui ait jamais pesé sur le genre humain : le fléau de la drogue.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République dominicaine.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jules Albert Wijdenbosch, Président de la République du Suriname.

**Le Président Wijdenbosch** (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général et aussi au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour avoir convoqué cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La région caraïbe, qui n'avait dans son histoire aucun antécédent de problèmes de drogue, subit pourtant aujourd'hui les conséquences néfastes de la criminalité liée à la drogue. Les pays de cette région — dont le mien — que

l'on peut qualifier de petits pays en développement, sont systématiquement englobés par les criminels de la drogue internationale dans leurs réseaux opérationnels de transit et de distribution des drogues dans le reste du monde.

En vertu de la responsabilité qui en découle pour lui, mon pays s'est donc engagé dans toutes les conventions et à tous les programmes des Nations Unies contre la drogue, ce qui a conduit au plan national à réviser intégralement la législation en vigueur.

Le Suriname a mis au point un plan stratégique pour les cinq prochaines années afin de faire face au problème de la drogue de manière structurée, et a créé parallèlement une Commission de contrôle de l'abus des drogues et un Conseil national antidrogue. De concert avec le secteur privé, des activités de sensibilisation au problème de la drogue sont mises en oeuvre afin d'éveiller davantage la population et d'accroître la résistance contre la drogue et l'abus des drogues chez les jeunes.

Dans le domaine de la coopération internationale, régionale et bilatérale également, le Suriname a noué des formes particulières de coopération avec, notamment, les États-Unis d'Amérique, le Brésil, le Venezuela, le Guyana et des organisations telles que la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la Communauté des Caraïbes, le Groupe d'action financière internationale dans les Caraïbes et Interpol. Cette coopération est sans cesse élargie et renforcée.

À cet égard, je voudrais préciser que les Gouvernements du Suriname et des États-Unis ont entamé des consultations en vue d'instituer un accord bilatéral pour l'application des mesures d'interdiction prévues par le droit maritime.

Dès leur élaboration, le Suriname a été partie aux diverses conventions antidrogue dans le monde et aux programmes antidrogue de la région, dont le Plan d'action du PNUCID pour la coordination et la coopération dans la lutte contre la drogue aux Caraïbes (Plan d'action de la Barbade) et le Plan stratégique antidrogue interaméricain de l'Organisation des États américains ainsi que la CICAD. Dans ce cadre, nous contribuons maintenant à la création du Mécanisme d'évaluation multirégional pour la région des Amériques.

En outre, mon pays tiendra une conférence sous-régionale sur la drogue au deuxième semestre de cette année, à l'occasion de laquelle le Suriname, le Brésil, le Venezuela, le Guyana et la Guyane française, de même que

des organisations antidrogue régionales, participeront à la conception de mécanismes et de stratégies juridiques et institutionnels pour lutter contre le transbordement des drogues et la criminalité liée à la drogue dans cette région.

De fait, mon gouvernement se sent tout particulièrement conforté et encouragé par les conclusions et les recommandations positives formulées au sujet des mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre de diverses conventions des Nations Unies dans le rapport d'évaluation publié le 4 juin par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) des Nations Unies, à la suite de la récente visite de l'OICS au Suriname.

Malheureusement, force est de relever qu'en dépit des nombreuses conventions, activités antidrogue et mesures mises en oeuvre à ce jour, la situation créée par le problème mondial de la drogue ne s'est pas suffisamment améliorée. Au contraire, nous sommes confrontés à de nouveaux défis : nouvelles variétés et nouvelles catégories de drogues de synthèse; nouvelles techniques et nouvelles tactiques pour les itinéraires d'acheminement de la drogue; nouvelles mafias de la drogue; et nouveaux schémas de la culture de consommation. Au niveau du trafic de drogue, nous voyons également certaines évolutions s'opérer avec un remplacement des zones de production traditionnelles, des marchés de consommation et des systèmes de transit.

Nous ne pouvons que nous poser la question de savoir où a péché la communauté internationale, par action ou par omission, en essayant de mettre un terme au problème de la drogue qui détruit notre monde. Il est affligeant d'observer qu'en dépit des milliards de dollars investis par la communauté internationale, la stratégie actuelle d'investissement n'a pas donné les résultats escomptés.

Nous sommes actuellement à court de réponses ou d'explications satisfaisantes. Je voudrais toutefois vous faire part de quelques réflexions sur les obstacles qui nuisent à l'efficacité de la lutte contre le problème de la drogue dans le monde.

Premièrement, les conventions et les programmes internationaux et régionaux contre la drogue ne sont pas mis en oeuvre ensemble, ce qui empêche d'avoir une approche coordonnée et collective.

Deuxièmement, ces conventions et ces programmes, bien que de nature globale et intégrée, diffèrent, dans leur mise en oeuvre, au niveau des domaines auxquels on doit accorder la priorité ou une attention particulière.

Troisièmement, l'alliance qui devrait exister entre les États et les régions dans la lutte contre les drogues se trouve souvent abandonnée et une distinction est même opérée entre pays producteurs, pays consommateurs et pays de transit de la drogue, ce qui provoque des tensions au niveau de la coopération et de la coordination entre les États et régions.

Quatrièmement, la dominance des facteurs politiques dans la coopération ou l'assistance entre les États et organisations internationales dans le domaine de la lutte contre la drogue, jointe aux conditions préalables parfois imposées, est parfois disproportionnée et provoque des retards qui nuisent à l'efficacité, à la rapidité et à la détermination de ceux qui luttent contre les drogues.

Cinquièmement et pour terminer, nous avons remarqué le paradoxe qui découle de la nécessité de prendre des mesures efficaces, intégrées et radicales pour s'attaquer au problème de la drogue à un moment où la mondialisation, le régionalisme et la création d'économies de marché commun dans le monde entier exigent une libéralisation encore plus grande dans le domaine des contrôles aux frontières et de la libre circulation des personnes et des biens et conduisent à une souhaitable déréglementation à cet égard.

Le Suriname est heureux de donner son accord à la déclaration politique et aux plans d'action relatifs à la coopération internationale en vue de l'élimination des drogues illicites, qui énoncent les principes directeurs à appliquer pour réduire la demande de drogues. Il s'agit là du premier accord de l'histoire des Nations Unies dans lequel la question de la réduction de la demande est considérée comme d'une importance vitale pour l'approche intégrée et la lutte contre la criminalité liée à la drogue.

L'ONU et ses institutions devront faire en sorte que la lutte contre la drogue soit menée conformément aux points et aux objectifs de départ et à l'esprit de notre Organisation de nations, et de telle façon que, dans le cadre de ce concept de lutte contre la drogue, aucune occasion ou aucune latitude ne soit donnée à un pays ou une organisation quels qu'ils soient de coupler lutte contre la drogue et mécanismes politiques abusifs. Le déploiement de la lutte contre la drogue comme mécanisme politique sous quelque forme que ce soit aura, s'il oppose certains pays à d'autres, de graves répercussions, nuisibles à une coopération internationale, régionale et bilatérale efficace et fiable.

C'est pourquoi j'exhorte les États à élaborer, conformément aux principes directeurs et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, des

accords efficaces et complets de coopération aux niveaux régional, multilatéral et bilatéral pour faire face au problème de la drogue de façon structurée, intégrée et efficace et garantir ainsi à nos sociétés, aux jeunes et aux futures générations un monde enfin débarrassé des drogues.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Suriname de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil.

**Le Président Cardoso** (Brésil) (*discours prononcé en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Le Brésil ne restera pas passif devant le problème de la drogue, alors que cet ennemi insidieux, les stupéfiants, menace nos familles, notre jeunesse et nos sociétés.

Le problème mondial de la drogue est un problème auquel il faut s'attaquer clairement et honnêtement. Avec clarté, parce que c'est essentiel pour saisir pleinement les facteurs en jeu. Avec honnêteté, parce que c'est un impératif si nous voulons dépasser nos hésitations et prendre les décisions nécessaires pour faire échec à ce fléau.

Nous vivons dans un monde qui se rétrécit sans cesse. Les distances et les facteurs géographiques ne représentent plus des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens ou des idées. C'est une situation que l'on devrait considérer comme une évolution positive en raison de son incidence favorable sur la croissance et la prospérité.

Il est toutefois fondamental que la perméabilité croissante des frontières internationales ne devienne pas une incitation à la propagation des activités criminelles ou à la tolérance de l'impunité. Les personnes, les biens, les services, les technologies et l'information doivent pouvoir circuler librement, mais pas la délinquance et pas les stupéfiants.

Avec l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes conclue à Vienne en 1988, nous sommes arrivés à un niveau de coopération internationale plus élevé dans ce domaine. Aujourd'hui, ce vieux problème se trouve désormais abordé sous un angle nouveau. Peu de pays toutefois se sont vu épargner quelques surprises désagréables quant à l'envergure et à l'intensité croissantes des répercussions du trafic de drogues illicites et de la criminalité connexe sur leurs populations.

D'expérience, nous en sommes venus à la conclusion que cette question doit être traitée globalement. Les initiatives gouvernementales limitées au domaine des mesures répressives se sont avérées ne pas suffire. Il est désormais clair que des campagnes de prévention, accompagnées d'efforts de réadaptation des toxicomanes et de lutte contre les crimes liés à la drogue, sont tout aussi fondamentaux.

Les drogues sapent la dignité et la liberté même de l'être humain — ses attributs les plus précieux. Si nous voulons redoubler d'efforts dans la prévention et lutter sans relâche contre la délinquance, nous devons également faire du traitement et de la réadaptation des toxicomanes une priorité : ceux-ci sont en effet les victimes de la pire des maladies sociales de notre temps.

La prévention ne doit pas reposer simplement sur la crainte, mais doit offrir d'autres moyens propres à renforcer la confiance chez les jeunes alors qu'ils sont confrontés à une réalité souvent difficile.

La guerre contre les stupéfiants ne sera gagnée que si elle est menée sur plusieurs fronts simultanément. Le succès dépendra avant tout de notre capacité de préserver un environnement exempt de drogues pour nos enfants.

Nous savons aujourd'hui que la coopération internationale est indispensable dans la lutte contre la criminalité transfrontière. À bien des égards, tous nos pays sont touchés par les diverses dimensions — production, trafic, commerce et consommation — du problème des drogues.

Nous sommes parvenus à mettre au point un langage commun qui repose sur la notion de responsabilité partagée. La communauté internationale peut donc ainsi améliorer la cohérence de ses stratégies. Je suis ici pour assurer l'Assemblée que le Brésil continuera d'honorer les responsabilités qui lui incombent dans cette tâche commune.

Nous avons participé activement aux initiatives régionales et multilatérales pour lutter contre le trafic illicite des stupéfiants. Nous avons conclu des accords bilatéraux avec tous les pays d'Amérique du Sud et nous avons également créé des partenariats avec de nombreux autres États. La coopération intense qui a été instaurée avec nos associés du Marché commun du Sud est d'une très haute importance. Sur le plan interne, la lutte contre les drogues a réuni toutes les forces politiques de la nation, ce qui a profité au processus de réforme législative en cours pour combattre le crime organisé. Des lois ont récemment été approuvées sur le blanchiment de l'argent, la lutte contre les précurseurs chimiques, la protection de l'espace aérien national par une

politique d'interception des vols, la détention et l'enregistrement des armes de petit calibre, l'obtention de ressources financières supplémentaires pour rééquiper la police, l'amélioration de la surveillance aérienne de l'Amazonie et la lutte contre le crime organisé en général. En outre, nous consacrons davantage de ressources à la réadaptation des toxicomanes et à des campagnes de prévention.

Nous savons parfaitement qu'il reste beaucoup à faire, mais des mesures importantes ont été prises. Il faut que nos jeunes comprennent bien ceci : la toxicomanie équivaut à l'esclavage, l'autodestruction et la mort. Ceux qui suggèrent le contraire en brossant un tableau séduisant des drogues sont dangereux et trompeurs. De telles tentatives ne sont rien d'autre que des mensonges. Nous adressons également un avertissement très clair à ceux qui profitent de ce commerce pervers : ils ne trouveront au Brésil pas la moindre tolérance à l'égard de leur activité illicite.

C'est dans ce contexte que j'annonce ici la création au Brésil d'un Secrétariat national de lutte contre les drogues, dont la mission sera de définir une politique nationale concernant les problèmes associés aux drogues afin de promouvoir la coordination de toutes les activités gouvernementales consacrées à la prévention, à la répression et à la réadaptation.

Ce que nous attendons de cette session extraordinaire, c'est un consensus qui définisse les solutions propres à aider nos pays dans leur lutte commune. Nous sommes convaincus que c'est au niveau multilatéral, plutôt que par des actions isolées ou unilatérales, que nous trouverons les réponses propres à orienter notre coopération internationale en la matière. La vision que nous dégageons ici, dans cette instance, nous donne de nouveaux espoirs. C'est une occasion prometteuse, une rencontre avec le destin que nous désirons construire pour nos sociétés. La postérité ne manquera pas de juger notre génération si nous ne sommes pas à la hauteur de ce défi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République fédérative du Brésil pour sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

**M. Douglas** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) : Cette importante vingtième session extraordi-

naire est non seulement opportune, mais aussi capitale. J'espère donc sincèrement qu'à l'issue de cette session extraordinaire, nous aurons été en mesure de trouver un terrain d'entente et pourrons partir avec la satisfaction d'avoir fait certains progrès tangibles et d'être plus déterminés encore à travailler ensemble dans la lutte contre le mal pervers qu'est le trafic de stupéfiants. Il incombe à cette importante tribune d'envoyer un puissant et clair avertissement à tous ceux qui sont impliqués dans ce commerce illégitime pour leur dire que leur temps est compté. Nous les suivons de près et entendons les combattre avec force et détermination.

Le fléau de la drogue représente pour les petits États insulaires en développement comme le mien un défi insurmontable. Saint-Kitts-et-Nevis ne baissera cependant jamais les bras. Nous continuerons de mener une campagne énergique et stratégique contre le commerce illégal des drogues malgré notre petite taille et nos ressources limitées, qui rendent difficiles nos activités d'interdiction.

Ce n'est que par une coïncidence de la géographie que nous nous trouvons malencontreusement piégés entre l'offre et la demande. En aurait-il été autrement, cette partie aux enjeux élevés aurait tout aussi bien pu se passer de nous, et se jouer en dehors des côtes généralement calmes et pures de notre Fédération regroupant les deux îles de Saint Kitts et de Nevis.

Nous ne faisons que brasser du vent si nous ne nous engageons pas dans un partenariat et dans des stratégies concrètes pour nous attaquer au commerce de drogues et à ses épicentres. Le commerce illégitime de drogues est mû par la demande. Tous nos efforts auront été vains si le marché des drogues illégales n'est pas éliminé. Comment peut-on attendre d'un petit pays pauvre comme le mien qu'il combatte les riches barons de la drogue si les pays riches, avec leur abondance de ressources, ne parviennent pas à limiter la demande?

Malgré les défis évidents auxquels il fait face, mon gouvernement a pris, au cours des deux ans et demi écoulés, des mesures audacieuses, novatrices et rapides pour combattre ce grave problème. À Saint-Kitts-et-Nevis, où nous souffrons d'une pénurie de ressources matérielles, nous sommes parvenus à mobiliser un trésor de détermination et d'engagement dans la guerre contre les drogues illicites.

Face aux critiques sévères qui fusent de toutes parts, mon gouvernement a reconstitué notre Force nationale de défense, qui a pour rôle principal de renforcer et d'améliorer la capacité de notre police en matière de lutte contre la

criminalité. Nous ne renoncerons jamais à notre résolution de protéger et de défendre l'héritage de nos enfants. Nous ne permettrons pas non plus que les tentacules destructeurs des narcotrafiquants sapent les progrès socioéconomiques réalisés par notre peuple.

En outre, mon gouvernement a adopté de nouvelles lois et a modifié les lois en vigueur pour poursuivre plus efficacement et plus rapidement les personnes coupables d'activités qui nuisent à la vie et au progrès de notre population simplement pour se remplir les poches. Je tiens également à confirmer que Saint-Kitts-et-Nevis a oeuvré avec assiduité et continuera à oeuvrer de manière plus déterminée et plus étroite encore avec la communauté internationale pour faire en sorte que les personnes jugées coupables, en toute légalité, de crimes liés aux drogues soient condamnées dans toute la mesure des lois de notre pays.

Nous devons tous oeuvrer de concert pour rendre la vie dure aux trafiquants de drogues. Il ne faut pas qu'ils mènent la belle vie grâce à des moyens mal acquis. Il ne faut pas qu'ils trouvent de sanctuaire où que ce soit dans le monde. Tels sont les avertissements que nous devons lancer, et nous devons parler fort et d'une seule voix.

La réalité de cette réunion constitue un pas positif dans la bonne direction. Le trafic de drogues est un crime transnational dont les bénéfices annuels dépassent l'imagination. Grâce à de telles ressources, les trafiquants peuvent se procurer les moyens sophistiqués qui leur permettent de légitimer leur oeuvre et de s'entourer des mécanismes appropriés pour se protéger contre toute pénétration judiciaire externe. Ce commerce illégitime est devenu si répandu et perfectionné qu'il pénètre jusqu'aux fondements fragiles de nos sociétés et entame le tissu même de nos communautés.

Sur ce plan, nous avons une expérience commune; nous avons un ennemi commun. Même si je me félicite de la tenue de conférences de cette nature, nos citoyens exigent une action et notre situation requiert une coopération. Nous ne pouvons nous permettre d'argumenter sur une méthodologie alors que des résultats immédiats sont nécessaires. Nous n'éliminerons pas le commerce de drogues en montrant du doigt des gouvernements nationaux ou en les jugeant.

Tout pays aliéné est un partenaire de moins sur le plan des ressources. L'indignation politique et les grands discours nationaux ne nous aideront pas à obtenir ce que nous voulons, à savoir une victoire décisive dans la guerre contre les drogues. Nous avons du travail devant nous et nous

devons le mener ensemble et à titre prioritaire car nous avons tous des enjeux à défendre dans cette sinistre affaire qu'est le trafic de drogues.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. José María Aznar, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne.

**Le Président Aznar** (*interprétation de l'espagnol*) : Dix ans après la signature de la Convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, il y a un certain nombre de choses que nous savons avec certitude : il n'y a dans le monde aucune zone épargnée par le fléau de la drogue et nous voulons pour nos enfants une vie à l'abri de ce terrible problème.

Mais, surtout, nous savons qu'une réunion de chefs d'État et de gouvernement comme celle-ci ne peut être une simple mise en scène de l'impuissance. Nous devons être beaucoup plus audacieux, beaucoup plus habiles que les trafiquants de drogues. Nous devons avoir la conviction que nous allons remporter la bataille sur eux dans les foyers, dans la rue et dans les écoles. Nous devons avoir la conviction que nous allons les isoler de la société et leur rendre la vie dure jusqu'à ce qu'ils abandonnent définitivement ce commerce criminel.

Cette fermeté à l'égard des délinquants doit s'accompagner de solidarité et d'aide envers ceux qui souffrent des effets de la drogue sous forme de maux divers dans leur corps et dans leur esprit, et en particulier ceux qui sont touchés par le sida. Nous n'épargnerons aucun effort pour qu'ils se sentent accompagnés dans leur processus de réinsertion sociale, de reprise de confiance et de récupération de leurs capacités physiques.

Notre solidarité s'adresse également à ceux qui ont été les victimes de la violence et des délits liés au trafic et à la consommation de drogues. Ainsi qu'à ceux qui comprennent que c'est un commerce inacceptable pour des raisons politiques, morales et familiales, qui menace la démocratie, encourage la corruption et porte atteinte à la coexistence dans la liberté et l'harmonie.

Aussi est-ce une très grande satisfaction que de me trouver aujourd'hui parmi vous pour poursuivre cette lutte commune contre cette menace à la dignité de l'être humain. Une menace qui touche tous les secteurs sociaux, qui affecte tout particulièrement les jeunes et leur capacité d'être

les protagonistes de demain. Un danger qui coûte aux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques 120 milliards de dollars par an de dépenses dans les domaines sanitaire, policier et judiciaire.

Baldwin disait que l'on ne peut pas changer tout ce que l'on affronte, mais que l'on ne peut changer que ce que l'on affronte. C'est pourquoi nous pensons que la coopération internationale est le principal moyen de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants. Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a adopté quelques principes fondamentaux : le respect de la juridiction territoriale des États, la responsabilité partagée et une optique globale, conformément au droit, sont les éléments qui doivent nous orienter vers l'objectif commun d'une société sans drogues.

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues doit préserver son rôle directeur en évitant toute mesure unilatérale. L'Espagne, en tant que membre du groupe des principaux donateurs, va bientôt de nouveau augmenter sa contribution volontaire pour financer des projets de coopération, notamment en vue de la réduction de la demande.

Nous avons toujours défendu la nécessité de fonder la politique internationale de lutte contre les drogues sur les trois critères suivants.

Premièrement, nous devons concevoir des plans globaux et intégrés. Il n'est pas possible d'aboutir à des solutions en ne travaillant que sur l'offre ou la demande. Il faut s'occuper aussi du blanchiment des capitaux, de la prévention de la consommation, de l'assistance aux toxicomanes, de la réinsertion sociale, du commerce illicite des précurseurs et de la promotion de cultures de substitution.

Deuxièmement, il faut doter la coopération entre les États de politiques flexibles, qui permettent une réaction rapide face aux mouvements changeants du crime organisé. Toute politique antidroque présentée dans une perspective strictement nationale est d'emblée condamnée à un échec rapide.

Troisièmement, ces mesures efficaces que nous voulons prendre ne sont possibles que dans le plein respect du droit international et grâce à des normes coordonnées avec les différents ordres juridiques nationaux.

Nous sommes conscients qu'il faut redoubler d'efforts sur le plan national ainsi qu'au sein de l'Union européenne et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le

Plan national espagnol contre les drogues repose sur une telle optique globale et intégrée.

Nous avons promu la coordination entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes dans un dialogue qui rejette l'unilatéralisme et appuie le développement alternatif et la responsabilité partagée. Nous avons réalisé avec succès des plans de substitution des cultures dans des pays d'Amérique latine et dans le Maghreb pour offrir à leur population un avenir fondé sur de nouvelles possibilités, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Leur lutte pour sortir du sous-développement est notre lutte. Notre combat contre les drogues doit également être leur combat.

Dans ce cadre de coopération, s'ajoute également la création du réseau latino-américain d'organisations non gouvernementales spécialisées dans la toxicomanie, créé le 3 avril dernier à la demande de l'Espagne.

En ce qui concerne la prévention, nous avons mis au point des politiques axées sur trois domaines prioritaires : l'école, la famille et les médias. Nous avons également élargi le réseau d'assistance grâce à des programmes spécifiquement destinés aux mineurs et à la population carcérale, ainsi qu'en adoptant des mesures énergiques dans les quartiers à haut risque.

Nous avons également pris d'autres mesures en créant notamment un fonds d'utilisation des biens provenant du trafic de stupéfiants, un registre des substances chimiques réglementées et de leurs précurseurs et un système plus efficace de lutte contre le blanchiment de l'argent.

Une action au niveau mondial et la coopération multilatérale sont les principes directeurs de l'action que nous avons entreprise. D'où l'importance de cette session extraordinaire en tant que moyen politique d'exprimer notre volonté de voir les choses changer. Nous l'avons appuyée depuis le début des travaux préparatoires, comme en témoigne l'engagement qu'a pris le Gouvernement espagnol d'appliquer les accords qui seront conclus et de les mettre en oeuvre dès que possible.

Nous souscrivons avec intérêt et espoir à la Déclaration politique et nous considérons que les documents qui ont été élaborés sur les drogues de synthèse, la lutte contre les précurseurs, le blanchiment de l'argent, la réduction de la demande, la coopération judiciaire et d'autres questions sont très précieux. Dans tout cela, nous accordons une attention particulière à la production, au trafic et à la consommation

des nouvelles drogues de synthèse car nous considérons qu'il s'agit là d'un des domaines prioritaires pour nos activités futures.

En raison de sa situation géographique, l'Espagne est une région par où la drogue transite et où elle est consommée, et où elle fait des ravages chez les jeunes. Dans le cadre de mes fonctions gouvernementales, il m'incombe en priorité d'aider les familles qui, au quotidien et dans la mesure de leurs possibilités, luttent contre ce problème. Notre message ne peut donc être qu'un message d'union, d'une tâche partagée avec la société civile, les travailleurs sociaux et ceux qui luttent sur le front contre la souffrance et le désespoir. Une responsabilité partagée avec les autres peuples et gouvernements qui sont confrontés au même problème. Un travail qui doit permettre de mettre en place des possibilités nouvelles et meilleures dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et du logement. Une exigence de résultats que nous devons offrir dans les délais les plus brefs possibles à nos citoyens.

Avec une conscience réaliste de la tâche qu'il nous reste à accomplir, et qui est de taille, nous devons poursuivre sur la voie que nous avons choisie dans l'intérêt des jeunes, des familles, de nos sociétés et de nos démocraties, pour une vie que nous voulons libre de menaces et propice à la lutte, une lutte résolue contre la délinquance organisée, la marginalisation et les maladies causées par la consommation de drogues.

Nous devons faire en sorte que, pour les générations à venir, il s'agisse d'un problème révolu qui aura été vaincu grâce à nos efforts et à notre volonté.

Cervantes disait qu'une chose entamée est déjà à moitié terminée. Quatre siècles plus tard, cette phrase continue de garder toute sa réalité. Et nous sommes fermement résolus à mener à bien notre tâche une fois pour toutes.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Gouvernement espagnol de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luo Gan, Conseiller d'État et Président de la délégation chinoise.

**M. Luo Gan** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Aujourd'hui, les dirigeants des divers pays du monde sont ici réunis pour débattre de la stratégie à mener dans le cadre de la lutte contre la drogue. Cela témoigne de la ferme volonté et de la détermination de tous les pays d'unir leurs forces dans ce combat. Cette session, qui a lieu à la veille

du XXI<sup>e</sup> siècle pour définir de nouvelles stratégies et mesures dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue, est particulièrement importante en ce sens qu'elle contribuera à éliminer le fléau de la drogue, qui ne cesse de faire des ravages, et à protéger la santé de l'humanité et le bien-être de notre postérité.

Comme chacun sait, la Chine a connu des souffrances indicibles dans son histoire en raison de la drogue. Après la fondation de la République populaire de Chine, en 1949, le Gouvernement chinois a adopté des mesures fermes et a définitivement jugulé le problème de la drogue, créant ainsi un miracle reconnu du monde entier.

Néanmoins, 30 ans plus tard, le fléau de la drogue, qui avait été éliminé de notre pays, est de nouveau réapparu en raison de la montée de la toxicomanie dans le monde et de la situation géographique de la Chine à proximité de la région du Triangle d'or, principale source de l'héroïne produite dans le monde. Les drogues illicites provenant de l'étranger ne cessent de s'infiltrer dans notre pays, qui sert de voie de transit. Nous attachons une grande importance à ce problème et, gravement préoccupés par le retour de la drogue en Chine, nous avons pris une série de mesures énergiques pour combattre ce fléau. Le Congrès national du peuple a adopté des mesures antidrogue. Le Gouvernement chinois a institué une agence nationale de coordination de la lutte contre la drogue. Nous avons formulé une stratégie de lutte antidrogue axée notamment sur l'interdiction renforcée de l'utilisation, de la culture et du trafic illicites des drogues pour bloquer les sources de production et l'offre de drogues illicites, sur l'application rigoureuse des lois contre les drogues et des autres lois et sur l'élimination des causes profondes du problème de la drogue. Le Gouvernement chinois a suivi le principe qui consiste à attacher une importance égale à la réduction tant de l'offre que de la demande.

Nous avons appliqué de manière exhaustive le Plan d'action mondial de l'ONU et avons investi à cette fin des ressources humaines et financières considérables. D'une part, nous avons sans cesse renforcé nos mesures de répression du trafic des drogues, nous avons sévèrement réprimé les activités liées au trafic transfrontière de drogues et avons strictement interdit la culture illicite du pavot. D'autre part, nous avons intensifié nos efforts pour sensibiliser le public aux activités de prévention de la drogue et nous avons mené de vastes programmes visant à réduire la demande de drogues.

Des résultats remarquables ont été enregistrés sur le plan national dans le cadre de la lutte contre les drogues.

Entre 1991 et 1997, les services de police chinois ont saisi 26 tonnes d'héroïne de contrebande provenant de la zone du Triangle d'or, de sorte que nous avons ainsi réduit l'offre de drogues sur le marché international.

La Chine est le premier pays à avoir interdit les stimulants de type amphétamine. Peu après la fondation de la République populaire, la Chine a promulgué un décret officiel interdisant la production et l'utilisation des méthamphétamines. La Chine a toujours strictement interdit l'importation, la production et l'utilisation de toutes les substances psychotropes de type amphétamine. En outre, nous avons sévèrement réprimé le traitement et la contrebande illicites de méthamphétamines, activité criminelle qui était florissante au début des années 90, et nous avons obtenu des résultats notables à cet égard.

La Chine, qui est un des premiers pays au monde à exercer un contrôle sur les précurseurs chimiques, a mis en application un système de licences d'exportation portant sur les 22 produits chimiques faisant l'objet d'un contrôle qui sont inscrits sur la liste de l'ONU en 1993, ainsi qu'un système de licences d'importation en 1996. Entre 1991 et 1997, les organes de répression chinois ont saisi un total de 923 tonnes de précurseurs chimiques expédiés clandestinement vers la zone du Triangle d'or.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance à la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue et a préconisé un effort conjoint de tous les pays du monde pour combattre ce fléau. Il a en outre appuyé activement la lutte internationale contre la drogue. La Chine est non seulement partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 mais elle est également un des premiers pays signataires de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Elle a participé activement au programme sous-régional de coopération en matière de lutte contre la drogue lancé par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et a apporté son aide pour la mise au point de cultures de substitution dans les zones des plantation traditionnelles d'opium situées dans les régions septentrionales du Myanmar et du Laos grâce à des activités d'assistance technique, d'aide agricole, de développement des ressources du tourisme et d'autres méthodes, ce qui a non seulement favorisé le développement socioéconomique des zones frontalières des pays limitrophes de la Chine, mais qui a aussi permis de réduire efficacement la dépendance de ces régions à l'égard de l'économie de la drogue.

L'objectif ultime du Gouvernement chinois est l'éradication complète des drogues illicites. Le Chef de l'État, M. Jiang Zemin, a défini l'objectif de la campagne chinoise de lutte contre les stupéfiants le 20 mai 1998, indiquant qu'il s'agissait d'éliminer toutes les drogues illicites dans l'intérêt des générations présentes et futures. Cette phrase reflète pleinement la position sans équivoque des dirigeants et du Gouvernement chinois et leur détermination à résoudre le problème de la drogue. Le Gouvernement chinois continuera comme toujours de mettre l'accent sur la répression de la drogue et de renforcer son dispositif législatif en la matière. Nous ne cesserons le combat contre les drogues illicites que lorsqu'elles auront été complètement éliminées.

Depuis longtemps, la communauté internationale et les gouvernements de nombreux pays déploient dans la lutte contre la drogue des efforts acharnés qui ont abouti à certains résultats encourageants. Cependant, la culture, la production et la consommation illicites des drogues ne cessent d'augmenter dans le monde et les activités internationales de trafic des drogues sont de plus en plus répandues. Tout cela porte gravement atteinte à la société.

Dans ce contexte, le Gouvernement chinois estime qu'il est impératif de respecter le principe d'une large participation et du partage des responsabilités. Les pays consommateurs de drogues, les pays producteurs et les pays de transit devraient tous assumer leurs responsabilités avec sérieux, coopérer étroitement les uns avec les autres et instituer une nouvelle forme de coopération pour lutter contre la drogue. Dans leur participation aux efforts de coopération internationale pour la lutte contre la drogue, tous les gouvernements ont de lourdes responsabilités dans ce domaine. D'autre part, la souveraineté de chaque État doit être pleinement respectée dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue et aucun pays ou organisation ne devrait chercher à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays en tirant prétexte du problème de la drogue ou de la lutte antidrogue.

Il est également indispensable d'appliquer de manière générale une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre la drogue. Il faut renforcer le rôle des mécanismes internationaux existants et interdire strictement l'utilisation, la culture et le trafic illicites des drogues. Simultanément, des efforts concrets devraient être faits pour réduire la demande illicite des drogues tout en réprimant sévèrement l'offre illicite de drogues.

Il importe en outre d'accorder une attention aux activités de substitution qui constituent un maillon important de la stratégie intégrée de lutte internationale contre la drogue.

La clef d'une solution fondamentale au problème de la drogue consiste à assurer des moyens de subsistance aux habitants des régions de culture des plantes servant à fabriquer des drogues et à favoriser le développement économique de ces pays. La communauté internationale doit fournir aux pays intéressés l'aide financière et technique dont ils ont besoin pour pouvoir exécuter des programmes axés sur les activités de substitution de ces cultures.

Cette session nous offre l'occasion de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les drogues illicites. Le Gouvernement chinois est disposé à maintenir et à développer sa coopération amicale avec l'ONU et les autres pays dans le domaine de la lutte contre les drogues et à apporter de nouvelles contributions en vue d'éliminer ce fléau et d'assurer la survie et le développement de l'humanité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Conseiller d'État et Président de la délégation de la République populaire de Chine de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. John Prescott, Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Prescott** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et occidentale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — s'associent à cette déclaration, ainsi que Chypre, pays associé.

Nous savons exactement pourquoi nous sommes ici : les drogues peuvent briser des vies et des communautés. C'est un fait notoire que nous ne saurions ignorer, comme chacun l'a reconnu à cette tribune. Personnellement, je n'oublierai jamais le moment où j'étais avec une de mes compatriotes, une mère déchirée par le désespoir de voir sa fille plonger dans la spirale de la toxicomanie. Je n'oublierai jamais les jeunes drogués piégés dans une vie marquée par la délinquance et dont l'avenir est ruiné.

La lutte contre la drogue est une priorité pour le Gouvernement du Royaume-Uni. Cependant, nous ne réussirons que si nous oeuvrons de concert. C'est pourquoi cette session extraordinaire revêt une telle importance. Elle nous offre en effet la possibilité de montrer au monde qu'il existe au sein de l'ONU une véritable volonté de combattre les drogues illicites. C'est pourquoi l'Union européenne continue d'appuyer le Programme des Nations Unies pour le

contrôle international des drogues, ainsi que la vigueur et l'engagement de son nouveau Directeur exécutif. Une approche mondiale implique chacun d'entre nous : tous les gouvernements, tous les secteurs, toutes les régions. Il ne sert à rien d'éliminer la culture de l'opium dans un endroit pour en voir pousser ailleurs. On ne gagne rien en fermant une route du trafic si une autre s'ouvre ailleurs.

Il faut que nous soyons déterminés à éliminer la possibilité de se procurer des drogues dans la rue et les dégâts qu'elles causent. Nous devons réduire la demande de drogues illicites. Nous devons prendre des mesures dans le domaine de l'éducation, de la prévention, du traitement et de la réadaptation sociale.

Le Royaume-Uni, en sa qualité de Président de l'Union européenne, a demandé à tous les États de ratifier les trois principales conventions de l'ONU et d'honorer leurs obligations en vertu de ces conventions. L'Union européenne apporte une grande partie du financement du PNUCID et elle invite tous les gouvernements représentés ici à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour donner à ses programmes de base un appui non seulement moral mais également financier afin que le PNUCID puisse réaliser son plein potentiel. Nous demandons également aux autres instances internationales, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales d'étudier comment ils pourraient accorder une priorité accrue au problème des drogues dans leurs propres programmes.

Les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues dont nous parlons aujourd'hui et qui, nous l'espérons, seront adoptés à cette session extraordinaire représentent un pas en avant remarquable pour l'Organisation des Nations Unies. Bien entendu, il n'existe pas de panacée et nul n'a le monopole de la sagesse. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que des groupes d'étude se réuniront au cours des prochains jours, ce qui nous donnera une excellente occasion de partager nos expériences et d'apprendre les uns des autres. Ces principes fondamentaux reconnaissent que des échanges d'informations et de données d'expérience au travers des frontières nationales demeurent indispensables pour identifier les solutions qui sont appropriées et celles qui ne le sont pas afin que les communautés locales puissent décider par elles-mêmes des méthodes les mieux adaptées à leur situation.

Mais il ne sert à rien d'espérer éliminer la demande sans s'en prendre à l'offre. Cette session extraordinaire doit adopter des propositions pour nous aider à lutter contre le problème du blanchiment de l'argent et à resserrer la coopération judiciaire. Pour ce qui est du blanchiment de

l'argent, l'Union européenne approuve les 40 recommandations du Groupe d'action financière et nous souhaitons qu'elles soient acceptées en tant que normes générales. Cette session extraordinaire doit également établir des directives concernant les activités de substitution pour assurer d'autres moyens de subsistance à certaines des populations les plus pauvres du monde qui sont très souvent associées à la culture de drogues illicites. Nous nous attaquerons également au problème de la menace croissante des drogues synthétiques comme l'*Ecstasy* et à celui du trafic illicite des précurseurs de ces drogues.

Nous devons en outre reconnaître que le monde de la drogue évolue constamment, que de nouveaux itinéraires s'ouvrent sans cesse au trafic et que de nouvelles tendances de la toxicomanie se dessinent. C'est pourquoi les stratégies, tant au niveau local qu'international, doivent être souples pour pouvoir répondre efficacement à ce problème. Par exemple, au Royaume-Uni, comme dans toute l'Union européenne, nous avons appris que pour lutter avec succès contre les drogues, nous devons faire face à un ensemble de problèmes sociaux qui englobent le logement, l'emploi, la pauvreté, la criminalité et la vie familiale : une approche holistique s'impose si l'on veut résoudre ce problème.

Le succès de notre action ne se mesurera pas seulement à l'élimination de la délinquance : il faut aussi donner aux intéressés une deuxième chance. Autrement dit, il faut être aussi ferme dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue que dans la lutte contre les causes de cette criminalité et c'est pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni a nommé son premier coordonnateur de la lutte antidrogue. C'est pour cette raison aussi que nous avons récemment lancé une nouvelle stratégie sur 10 ans pour nous attaquer au problème de l'abus des drogues. Et c'est pourquoi enfin que nous dépensons des sommes considérables pour faire face à ces problèmes. Nous devons montrer à tous les producteurs, financiers, trafiquants, vendeurs, utilisateurs et consommateurs potentiels que nous sommes sérieux. Et pour cela, un partenariat est indispensable.

Nous voulons que les secteurs public et privé et les organisations non gouvernementales oeuvrent de concert dans le cadre des programmes d'éducation, de traitement et de prévention. Nous voulons que nos services de police, de douane et de renseignement travaillent ensemble pour combattre les barons de la drogue.

Au niveau de l'Union européenne, un nouveau réseau de renseignement à l'échelle européenne, Europol, va bientôt être créé. Il permettra de partager des données et des informations dans toute l'Union européenne et avec d'autres

pays, de façon rapide et efficace, pour bloquer le trafic des drogues et les opérations de blanchiment de capitaux. L'observatoire de Lisbonne, groupe européen de pharmacovigilance, a été mis en place pour nous permettre d'avoir le plus d'informations possible sur la manière dont les drogues concernent chacun des États membres de l'Union européenne. Nous luttons contre les nouvelles drogues synthétiques à l'aide d'un système d'alerte avancée afin d'assurer un échange rapide d'informations dès qu'une nouvelle drogue fait son apparition dans les rues de l'un des 15 États membres.

L'Union européenne travaille également en partenariat avec d'autres pays. Nous coopérons à la réalisation d'importants programmes dans la région des Caraïbes et de l'Asie centrale et nous avons établi un nouveau mécanisme de coordination et de coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et notamment un plan d'action conçu conjointement par les pays d'Europe et d'Amérique latine. Nous oeuvrons aussi en étroite coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, avec les pays d'Afrique australe et avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La semaine prochaine, les chefs de gouvernement de l'Union européenne vont approuver les éléments clefs de leur nouvelle stratégie de lutte contre la drogue pour la période 2000-2004. Ils souligneront l'importance d'une coopération concrète et efficace entre les forces de l'ordre et les autorités judiciaires et autres et insisteront sur la

nécessité d'intensifier les efforts déployés pour réduire la demande de drogue.

Ces éléments clefs coïncident parfaitement avec les grands axes de l'action mondiale dont nous approuvons les principes au cours de cette session extraordinaire. Notre présence ici, à l'Organisation des Nations Unies, répond au désir de trouver un moyen d'avancer en mettant nos ressources en commun et en oeuvrant ensemble dans un but commun, qui est d'avoir un impact réel sur le problème de la drogue.

Bien sûr, cela prendra du temps. Mais il est fondamental qu'en notre qualité de dirigeants politiques nous nous engagions à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution afin que nos enfants et leurs enfants ne voient pas leurs vies gâchées par la drogue.

Isolés, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Ensemble, nous avons la force de relever ce défi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration.

Compte tenu du fait que la plupart des orateurs jusqu'à présent ont parlé pendant plus de sept minutes, je voudrais une nouvelle fois vous rappeler la limite de sept minutes qui a été adoptée au début de la séance. Je serais extrêmement reconnaissant aux orateurs qui sont inscrits sur la liste de bien vouloir respecter cette limite imposée par l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 13 h 25.*